Subject Files Regarding Organization
Relationship and Co-ordination
C/ORG/200/5 - Congolese Government

25/10/1962 - 22/12/1964

UN ARCHIVES
SERIES S-0736
BOX 16
FILE 4
ACC. DAG13/1.6.1.0

PLEASE RETAIN
ORIGINAL ORDER

T . A . B . REGISTRY, LEOPOLDVILLE

THIS FILE C/ ORG 200/5 PART A

DATING FROM 25 October 64 TO 22 december 1964

CLOSED

FOR FURTHER CORRESPONDENCE

ON THIS SUBJECT

SEE PART B

ORG 200/5

ACG/bs

L/969/64

22 December 1964

Dear Julia,

Many thanks for your letter of 18 December. Needless to say, I share your satisfaction that the Congolese pledge of $5000 for UNIS has been confirmed and that the money is about to be paid into the Special Account of the United Nations.

I note what you say about the building, and we shall see that, when the money is transferred to the Special Account, reference will be made to the UNIS Development Fund.

Thank you very much for sending me a copy of the Secretary General's report to the General Assembly, which I had not seen. I wish you the best of luck in obtaining the desired decisions from the Assembly.

I was very sorry to hear of Walter Anderson's death. We knew him well as he used to be our neighbour in Scarsdale. I am sure he will be very much missed by the Board.

Reciprocating your good wishes for Christmas and the coming year,

yours sincerely,

A.C. Gilpin

Miss Julia Henderson
Chairman Board of Trustees
United Nations International School
Room 3351
New York

cc: Mr. J. Saunders

UNITED NATIONS — NATIONS UNIES

ORS 200/5

INDICATE PRIORITY	LTF		SVC Service		FFFFF Routine		SSSSS Priority		PRIORITE NATIONS	

Priorité Nations traffic is strictly limited.

NR

(Address es)

UNATIONS NEWYORK

(TEXT & SIGNATURE) insert prefix &/or number as required USE DOUBLE SPACING.

ONUC 3731 BUNCHE INFO CASSON FROM OSORIO-TAFALL. HAPPY TO REPORT THAT CONGOLESE GOVERNMENT HAS PAID DOLLARS 30.000 FOR UNITED NATIONS TRAINING AND RESEARCH INSTITUTE. CONTROLLER ALREADY ADVISED.

c.c. Mr. De Candia

T. O. R.

T. O. D.

BY:

Drafted by : H.PICHLER

Authorized : B.F. OSORIO-TAFALL

Date : 1 DEC.64

1964 NOV 16 PM 7:37
O.N.U.C.

C1

org 200/5

Y

C8 NY 54/51 16 1845Z ;

PRESS

ONUC

LEO ;

3483 ATTENTION APOLLONIO DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO HAS

PLEDGED 30,000 DOLLARS TO UNATIONS TRAINING AND RESEARCH INSTITUTE. TOTAL NOW PLEDGED FOR INSTITUTE IS 1,388,150.48 DOLLARS. PRIME MINISTER MOISE TSHOMBE IN ANNOUNCING THE GRANT SAID ENTIRE AMOUNT WILL BE PAID IN AYE LUMP SUM ;

OMNIPRESS NEWYORK "

COL 3483 30,000 1,388,150.48 "

CR.13 (4-59)

ROUTING SLIP

Comments for the record should not be written on this slip. REFERRAL SHEET PT.108 should be used instead.

TO: Mr. Osorio Tafal 632

	APPROVAL		YOUR INFORMATION
	MAY WE CONFER?		AS REQUESTED
	YOUR SIGNATURE		FOR ACTION
	NOTE AND FILE		REPLY FOR MY SIGNATURE
	NOTE AND RETURN		PREPARE DRAFT
	YOUR COMMENTS		ATTACH RELATED PAPERS

For your information with my warmest good wishes.

DATE: 13 Nov.

FROM: Peter Casson.
Peter Casson

ORG 200/5

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

NEW YORK

CABLE ADDRESS · UNATIONS NEWYORK · ADRESSE TELEGRAPHIQUE

FILE NO.: FI 323/2 (27)

Le 13 novembre 1964

INFO. COPY

Action To: Mr. Osorio-Tafall 632

File No.

COPY

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 2 novembre 1964 par laquelle vous m'annoncez, faisant suite à la promesse verbale faite à mon Représentant personnel, M. Peter Gasson, la décision de votre Gouvernement d'aider à la création de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies par un versement de trente mille dollars.

Cette décision est accueillie avec une très vive satisfaction, non seulement à cause de l'appui matériel qu'elle apporte, mais aussi en raison de l'intérêt dont elle témoigne pour les activités que l'Institut s'efforcera de promouvoir. Je vous prie de bien vouloir transmettre à votre Gouvernement l'expression de la gratitude que nous inspire sa générosité.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.

U Thant

Son Excellence
Dr Moise Tshombe
Premier Ministre de la
République démocratique du Congo
Léopoldville

DRAFT

le 10 novembre 1964

Monsieur le Représentant,

I have the honour to refer to our recent conversation regarding the United Nations international school in New York. In this connection, I am happy to confirm my Government's decision to make a contribution of US$ 5000 towards the construction of permanent premises for the school.

To permit this, I shall be grateful if you will arrange to transfer the equivalent amount in Congolese francs, from ~~Counterpart Funds~~ my Government's contribution towards the local costs of the United Nations technical assistance programme for 1964, to the National Bank. I am giving the necessary instructions to the Bank to convert this sum into Dollars and credit it to the special account of the United Nations.

.....

Le Premier Ministre de la République
Démocratique du Congo

Moise Tshombé

M. B. F. Osorio-Tafall

cc. Le Gouverneur de la Banque Nationale du Congo.

ORG 200/5

PROJET DE LETTRE

Monsieur le Représentant,

J'ai l'honneur de me referer à notre récente conversation relative à l'Ecole Internationale des Nations-Unies à New York.

A cet égard, je suis heureux de vous confirmer la décision prise par mon Gouvernement de contribuer pour un montant de 5000 Dollars à la construction d'un immeuble destiné à cette école.

Pour permettre cette opération, je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour transférer à la Banque Nationale, le montant équivalent en francs Congolais de la contribution de mon Gouvernement aux frais locaux du Programme d'Assistance Technique des Nations-Unies pour l'année 1964.

Je vais donner des instructions à la Banque pour convertir cette somme en dollars, et la créditer au compte spécial des Nations-Unies.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant Résident, les assurances de ma considération distinguée.

Le Premier Ministre de la République
Démocratique du Congo

Moise Tshombé

Monsieur B. F. Osorio-Tafall,
Représentant Résident, BATNU, et
Directeur des Programmes du Fonds Spécial,
LEOPOLDVILLE

cc Gouverneur de la Banque Nationale du Congo

Ecole Internationale des Nations-Unies, New York

En janvier 1964, le Secrétaire Général agissant à la suite d'une résolution adoptée par l'Assemblée Générale, a adressé un appel à tous les Gouvernements Membres des Nations-Unies pour participer à une contribution de fonds pour la construction d'un immeuble destiné à l'Ecole Internationale des Nations-Unies à New-York.

Cette école a été fondée primordialement dans le but de répondre aux besoins d'éducation des enfants des Membres des Délégations Permanentes aux Nations-Unies, et du Secrétariat des Nations-Unies. Elle fonctionne depuis le début de l'existence des Nations-Unies, dans des locaux provisoires, et jouit d'une excellente réputation académique.

L'enseignement y est donné en Français et en Anglais par un corps enseignant hautement qualifié de diverses nationalités. L'enseignement des langues y est également assuré.

Le programme d'études a été adapté en vue de préparer les élèves à une éventuelle réintégration dans leur pays. L'Assemblée Générale pleinement consciente de la valeur de cet établissement a voté des fonds depuis le début pour assurer son fonctionnement.

En réponse à l'appel adressé par le Secrétaire Général, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, a marqué généreusement son accord pour la contribution d'un montant de
... 5000 Dollars (ci-jointe une copie d'une note verbale datée du 16 Avril 1964). Ce montant n'a pas encore été réglé.

DRAFT

United Nations International School, New York

In January 1964, the Secretary-General, acting under a resolution of the General Assembly, addressed an appeal to member Governments of the United Nations to contribute funds for the construction of a permanent building for the United Nations International School in New York.

The school is designed primarily to serve the educational needs of the children of members of the permanent delegations to the United Nations and of the United Nations Secretariat. It has been in existence, in temporary premises, from the earliest days of the United Nations, and has established a high academic reputation. Teaching is provided in both English and French by a highly qualified staff of many different nationalities. Teaching of many other languages is also provided. The curriculum of the school is designed to prepare the children for eventual reintegration into their own countries.

... In response to the Secretary-General's appeal, the Government of the Congo generously agreed to make a contribution of US $5000 (see attached copy of Note Verbale dated 16 April 1964). This has not yet been paid.

10 November 1964

The General Assembly has recognized the value of the School and has, over the past years, voted funds towards its running costs.

ORG 200/5

HP/hy

CF.653/64 9 November 1964

To : Mr. T. De Candia, Chief Finance Officer

From : H. Pichler, Administrative Officer, Congo Fund

Subject : Congo Pledge to Institute of Training and Research of the United Nations

..... 1. Please refer to copy of enclosed memorandum from Mr. J. Brooks, Deputy Resident Representative, dated 6 November 1964, together with copy of Prime Minister's letter 01140 dated 3 November 1964, to the Governor of the National Bank.

2. The Prime Minister has pledged $ 30.000 to the United Nations Institute of Training and Research.

3. In order to enable the Government to transfer the sum of $30.000 to the U.N. Headquarters, New York, the Resident Representative has agreed to transfer to the National Bank the amount of CF. 5.400.000 from account 300 (Congolese Government local cost contribution to the U.N. Technical Assistance Programme).

..... 4. Please sign the enclosed transfer authorization and forward it to the National Bank for execution.

5. I should be grateful if you could follow up with the National Bank the transfer and advise the UN Controller accordingly.

Mr

Enc. Mr. Brooks
Mr. Lawrence
Mr. Roux

3 novembre 1964

01140

NOTE à M. le GOUVERNEUR DE LA BANQUE NATIONALE

Prière de prendre les dispositions nécessaires pour verser la somme de 30.000 $ (Trente mille dollars) aux Nations Unies. Cette somme constitue la contribution du Gouvernement de la République Démocratique du Congo à l'Institut de Formation et de Recherches des Nations Unies.

Le Représentant Résident du BAT et Directeur des Programmes de Fonds Spécial au Congo vous versera la contre-valeur de cette somme en francs congolais.

Le PREMIER MINISTRE

Dr. Moïse TSHOMBE

ORS 200/5

JRB/jps

BAT/1192/64

9 November 1964

Mr. A. Lawrence, Acting Director, Bureau of Economic Coordination
James R. Brooks, Deputy Resident Representative

Congo pledge to Institute of Training an Research of the United Nations

Reference is made to the letter of the Prime Minister to U. Thant, Secretary-General of the United Nations, dated 2 November 1964, in which the Prime Minister advised that the Government of the Congo had agreed to pledge $30,000.- as a donation to the Institute of Research and Training of the United Nations.

In accordance with the request of the Prime Minister to Mr. Osorio-Tafall that the Congolese franc equivalent of the $30,000.- be transferred to the National Bank, this is to advise you that I have given the necessary instructions that this transfer be made as soon as possible out of the Congolese franc funds which have been made available by the Congolese Government to the United Nations for technical assistance purposes.

PRS 200/5

HP/hy

CF.653/64 9 November 1964

To : Mr. T. De Candia, Chief Finance Officer

From : H. Pichler, Administrative Officer, Congo Fund

Subject : Congo Pledge to Institute of Training and Research of the United Nations

..... 1. Please refer to copy of enclosed memorandum from Mr. J. Brooks, Deputy Resident Representative, dated 6 November 1964, together with copy of Prime Minister's letter 01140 dated 3 November 1964, to the Governor of the National Bank.

2. The Prime Minister has pledged $ 30.000 to the United Nations Institute of Training and Research.

3. In order to enable the Government to transfer the sum of $30.000 to the U.N. Headquarters, New York, the Resident Representative has agreed to transfer to the National Bank the amount of CF. 5.400.000 from account 300 (Congolese Government local cost contribution to the U.N. Technical Assistance Programme).

..... 4. Please sign the enclosed transfer authorization and forward it to the National Bank for execution.

5. I should be grateful if you could follow up with the National Bank the transfer and advise the UN Controller accordingly.

c/c. Mr. Brooks
Mr. Lawrence
Mr. Roux

JWB/jpe

BAT/1183/64 6 November 1964

Mr. H. Piehler, Administrative Officer, Congo Fund

James R. Brooks, Deputy Resident Representative

Congo pledge to Institute of Training and Research of the United Nations

On behalf of the Congolese Government, the Prime Minister has made a pledge of $30,000.- to the United Nations Institute of Training and Research.

The attached copy of a note to the Governor of the National Bank requests the payment of this sum to the United Nations.

The Prime Minister has requested the Resident Representative to transfer to the National Bank the amount of CF.5,400,000.- from the Congolese francs funds which have been made available by the Congolese Government to the United Nations for technical assistance purposes. I should be grateful if you would arrange for this transfer.

ORS 200/5

BFOT/mtb

L-779/64

5 November 1964

Dear Ralph,

..... I have pleasure in attaching the letter addressed by the Prime Minister to our Secretary-General confirming his pledge of U.S. $ 30,000 as a contribution to the United Nations Research and Training Institute. My cable No. T-385 of to-day refers.

With best regards,

Yours sincerely,

B.F. Osorio-Tafall
Officer-in-Charge

Dr. Ralph J. Bunche
Under-Secretary for Special
Political Affairs
United Nations
New York

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

LÉOPOLDVILLE, LE 2 novembre 1964

N° /CAB/ P.M.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

OBJET :

A Monsieur THANT
Secrétaire Général de
l'Organisation des Nations-Unies
NEW YORK

Monsieur le Secrétaire Général,

Faisant suite à la promesse verbale faite à votre Représentant Personnel, Monsieur Peter Casson, j'ai le plaisir de vous confirmer que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo apportera sa contribution à l'Institut de Formation et de Recherches des Nations-Unies. Cette contribution sera de 30.000 dollars.

Je donne des instructions à la Banque du Congo pour le paiement de cette contribution au compte spécial ouvert aux Nations-Unies.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma très haute considération.

LE PREMIER MINISTRE

Dr. Moïse TSHOMBE

ORG 200/5

BFOT/mtb

file

BAT-1084/64

Monsieur A. Lawrence, Directeur à titre provisoire du Bureau de la Coordination Economique
B.F. Osorio-Tafall, Représentant résident, BATNU

29 octobre 1964

Contribution du Congo à l'Institut de Formation et de Recherches des Nations Unies.

1. Je me réfère à la visite faite au Premier Ministre, le 1er octobre 1964, par M. Peter Casson, Représentant Personnel du Secrétaire-général des Nations Unies, concernant la contribution de la République Démocratique du Congo à l'Institut de Formation et de Recherches des Nations Unies.

2. Durant cette entrevue, Son Excellence, en exprimant son grand intérêt pour l'Institut, a fait savoir qu'il était très désireux de s'engager personnellement, au nom de son Gouvernement, pour une somme de 30.000 dollars destinée à l'Institut.

3. J'aimerais recevoir, dès qu'il vous sera possible de l'obtenir, la promesse écrite du Premier Ministre et je me permets de suggérer le projet ci-joint.

.....

4. Veuillez informer le Premier Ministre que nous mettrons à sa disposition l'équivalent d'un montant de 30.000 dollars en francs congolais de façon à ce que le Premier Ministre puisse demander à la Banque du Congo la conversion de ce montant en dollars ainsi que le chèque en dollars établi au nom des Nations Unies pour le but ci-dessus indiqué.

PROJET DE LETTRE

à Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire général,

En accord avec la promesse verbale faite à votre Représentant Personnel, Monsieur Peter Casson, j'ai le plaisir de confirmer, au nom du Gouvernement de la République démocratique du Congo, notre contribution de 30.000 dollars pour l'Institut de Formation et de Recherches des Nations Unies.

Je donne des instructions à la Banque du Congo pour le paiement de cette contribution au compte spécial ouvert aux Nations Unies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Premier Ministre de la République
Démocratique du Congo

Moïse Tshombé

U Thant
Secrétaire-général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

NATIONS UNIES
BUREAU DE L'ASSISTANCE
TECHNIQUE ET FONDS SPECIAL

UNITED NATIONS
TECHNICAL ASSISTANCE BOARD
AND SPECIAL FUND

DAKAR
2, AVENUE ROUME - TEL. 262-04-05

ADR. TELEGR. UNATIONS

B. P. 154

PC/jas

PERSONAL AND CONFIDENTIAL

5 October, 1964.

My dear Osorio-Tafall,

I feel very guilty for not having written to you sooner in order to thank you for your quite exceptional kindness during my recent, but all too brief, visit to Leopoldville. Quite frankly, I seem to have been almost continuously on the move since I last saw you and this is therefore my first opportunity of expressing in writing my most profound thanks to you and your wife for your quite superb hospitality and kindness.

You would have heard that - thanks to your splendid personal relations - I was in fact able to have an extremely interesting and profitable private conversation with Mr. Tshombe. Although, I must admit, there were a few anxious moments whilst we were trying to delay the PANAM 'plane's departure, the results were more than worthwhile. In fact, as you will also have heard by now Mr. Tshombe was extremely happy to personally pledge his Government to contributing $30,000 to the Institute. Needless to say, anything that you can do to get this verbal pledge confirmed in writing (if possible before the end of October) will be most deeply appreciated.

Just before we said goodbye, you were kind enough to refer to me as "a new old friend". I must say that I, too, like to think of you in exactly the same terms. I was enormously pleased with our meeting and certainly hope that our paths will cross again soon, preferably in the course of some project of deep mutual interest.

With warmest good wishes and again many thanks.

Most gratefully,
Yours,

Peter Casson
Personal Representative of the
Secretary-General

Mr. B. Osorio-Tafall,
United Nations Resident Representative,
B.P. 7248,
LEOPOLDVILLE,
Democratic Republic of Congo.

PC/jas

6 Octobre 1964

Monsieur le Premier Ministre,

C'est un très grand honneur pour moi d'avoir eu le privilège de vous rencontrer au cours de ma visite, trop brève, dans votre pays.

Je ne manquerai pas d'informer le Secrétaire Général de l'appui que vous-même et votre Gouvernement continuez à donner aux programmes des Nations Unies.

Je tiens à vous remercier, au nom du Secrétaire Général et en mon nom du très chaleureux accueil que vous m'avez réservé. J'espère beaucoup avoir le plaisir de vous revoir soit à New York, soit à Léopoldville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Peter Casson
Représentant Personnel
du Secrétaire Général
des Nations Unies

Son Excellence
Monsieur Moïse Tshombé,
Premier Ministre du
Gouvernement Central
de la République Démocratique du Congo
LEOPOLDVILLE

UNITED NATIONS TRAINING AND RESEARCH INSTITUTE

Mission to Congo (Leopoldville)

CONFIDENTIAL

6 October 1964.

Note for the File

My mission to the Congo (Leopoldville) on the 1st of October 1964, has been exceptionally well-prepared by Mr. Osorio-Tafall, the Resident Representative of the Technical Assistance Board.

Thanks to Mr. Osorio-Tafall's excellent personal relationship with the Prime Minister, I was able to have an extremely useful meeting with Mr. Tshombe, even at a time when he was obviously extremely occupied with other important matters. Mr. Tshombe, after expressing his very sincere thanks to the Secretary-General and to the United Nations for all the technical assistance which his country was at present receiving, made a particular point of expressing his great interest in the Institute. He was therefore most willing to make a personal pledge, on behalf of his Government, of $30,000 to the Institute.

Mr. Osorio-Tafall has kindly undertaken to obtain confirmation of Mr. Tshombe's pledge in writing and it is most likely that this contribution will be paid in one instalment.

Front page publicity was given to my mission and there is no doubt that this greatly contributed to the formation of an appropriate climate.

This note would be incomplete were I not to mention the extreme cordiality of my reception by Mr. Tshombe. He asked me to impress upon the Secretary-General, not only the high esteem which he felt for him, but also his personal determination to prove to the world that the United Nations intervention in the Congo had, in fact, been a very great success.

P. Casson
Personal Representative of the
Secretary-General

PC/jas

6 Octobre 1964

Monsieur le Premier Ministre,

C'est un très grand honneur pour moi d'avoir eu le privilège de vous rencontrer au cours de ma visite, trop brève, dans votre pays.

Je ne manquerai pas d'informer le Secrétaire Général de l'appui que vous-même et votre Gouvernement continuez à donner aux programmes des Nations Unies.

Je tiens à vous remercier, au nom du Secrétaire Général et en mon nom du très chaleureux accueil que vous m'avez réservé. J'espère beaucoup avoir le plaisir de vous revoir soit à New York, soit à Léopoldville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Peter Casson
Représentant Personnel
du Secrétaire Général
des Nations Unies

Son Excellence
Monsieur Moïse Tshombé,
Premier Ministre du
Gouvernement Central
de la République Démocratique du Congo
LEOPOLDVILLE

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

NEW YORK

CABLE ADDRESS · UNATIONS NEWYORK · ADRESSE TELEGRAPHIQUE

FILE NO.:

SO 123/5(2) Le 17 décembre 1963

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la résolution 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1963, relative à l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies, dont un exemplaire est joint à la présente note. Je joins également, à titre d'information, un exemplaire du rapport consacré à la question (E/3780) que j'ai soumis au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Par sa résolution 985 (XXXVI) du 2 août 1963, le Conseil a fait siennes les grandes lignes du plan exposé dans ledit rapport et m'a demandé d'étudier les sources disponibles, tant gouvernementales que non gouvernementales, du financement de l'Institut. Comme vous pourrez le constater, l'Assemblée générale me demande maintenant de faire le nécessaire pour créer cet Institut.

J'ai le ferme espoir que l'Institut jouera, dans les années à venir, un rôle de premier plan dans l'oeuvre des Nations Unies. En fait, je suis convaincu qu'il pourra rendre des services signalés, non seulement en aidant à atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies

pour le développement mais aussi en favorisant la paix mondiale. J'ai fait, dans mon rapport, des propositions touchant la nature et l'étendue de ses activités et l'on a déjà entrepris d'établir un projet de programme qui sera soumis à l'examen du Directeur général et du Conseil d'administration, lorsqu'ils auront été nommés.

Dans l'instervalle, étant donné que l'Institut ne pourra être créé qu'à l'aide de contributions volontaires, tant gouvernementales que privées, la question des fonds à réunir est de la plus haute importance. Dans mon rapport, j'ai estimé qu'il faudrait prévoir 10 millions de dollars pendant une période de cinq à six ans, et avoir des engagements fermes de 5 millions de dollars au moins avant le début des opérations. C'est pourquoi je prie votre Gouvernement de bien vouloir envisager sérieusement et d'urgence la possibilité de verser une contribution. Un compte spécial pour ces contributions a été ouvert aux Nations Unies et j'ai désigné un représentant personnel, Monsieur Peter Casson, qui sera à la disposition des gouvernements pour leur donner tous les éclaircissements qu'ils souhaiteraient obtenir à ce sujet.

L'Assemblée générale s'est prononcée pour la création de l'Institut de formation et de recherche, mais cette décision ne pourra être suivie d'effet que si l'on dispose des fonds nécessaires. J'ai lieu de penser que certaines fondations privées pourront fournir une contribution, mais leur décision dépendra vraisemblablement de l'accueil qui sera réservé à mon appel par les gouvernements et c'est pourquoi je m'adresse à eux en premier lieu. Dans le cas des pays en voie de développement, qui seront les principaux bénéficiaires de la création de l'Institut, une contribution même symbolique de leur part serait hautement appréciée comme marque de leur intérêt.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

U Thant
Secrétaire général

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

Février 1964

64-02485

TABLE DES MATIERES

Pages

I. Objet et nature de l'Institut 1

II. Recherches et études concernant les opérations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées 3

III. Formation 6

a) Formation de personnel provenant des pays en voie de développement 7

b) Formation avancée du personnel international 9

IV. Cycles d'études et membres associés 10

V. Organisation de l'Institut 11

a) Conseil d'administration 12

b) Directeur général 12

c) Personnel de l'Institut 13

d) Contrats de recherche et équipes de chercheurs 13

e) Personnes associées, consultants et correspondants. 14

VI. Financement et budget 14

VII. Siège de l'Institut 15

3 février 1964

L'INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES

En août 1963, le Conseil économique et social a approuvé les grandes lignes du plan que le Secrétaire général lui avait soumis au sujet de la création d'un Institut de formation et de recherche des Nations Unies; de l'avis du Secrétaire général, cet Institut pouvait apporter une contribution très importante à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement et permettre d'accroître l'efficacité de l'Organisation elle-même. Par sa résolution 1934 (XVIII), l'Assemblée générale a maintenant prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour créer l'Institut et de continuer à rechercher des sources éventuelles, gouvernementales et non gouvernementales d'assistance financière à l'Institut. La question du financement est essentielle, car l'Institut doit dépendre entièrement de contributions bénévoles et ne peut être créé que si l'on est assuré d'obtenir les fonds nécessaires. Le Secrétaire général a pensé qu'il serait bon qu'il rappelle brièvement à l'intention des gouvernements et des organisations privées désireux d'envisager de fournir une contribution, ce que seront l'objet, la nature et les fonctions générales de l'Institut, et qu'il expose plus en détail ses conceptions en ce qui concerne le programme, l'organisation et le budget de l'Institut.

I. Objet et nature de l'Institut

D'une manière générale, l'Institut aura pour objet d'aider l'Organisation des Nations Unies à poursuivre plus efficacement ses deux objectifs primordiaux, le maintien de la paix et de la sécurité, et la promotion du développement économique et social. Il fournira des moyens pour certains genres de formation et d'études qui sont essentiels pour le progrès vers ces objectifs et que d'autres établissements, nationaux ou internationaux, ne peuvent effectivement assurer. Comme instrument de l'Organisation, l'Institut entreprendra des recherches surtout à la demande du Secrétaire général, lorsque celui-ci aura besoin d'analyses, d'évaluations et de plans d'opérations, en mettant à profit l'expérience acquise par l'ONU. Les activités de formation viseront à enrichir les capacités du personnel de l'ONU et, à la demande des gouvernements intéressés, à renforcer, notamment dans les pays qui viennent

/...

d'accéder à l'indépendance, les secteurs de leur administration qui ont un rapport direct avec l'action des organismes des Nations Unies. L'Institut aura un caractère véritablement international et s'efforcera de réunir et de faire participer à ses travaux des personnalités éminentes du monde entier.

L'Institut aura donc un objet, un caractère, et un domaine d'action différents de ceux des autres établissements de formation et de recherche qu'ils soient nationaux ou régionaux, ou qu'ils aient été créés ou soient en cours de création par l'ONU et certaines institutions spécialisées pour s'occuper, à l'échelon international, d'aspects particuliers de la politique et de l'administration économique et sociale[1/]. L'Institut ne fera pas double emploi et il s'efforcera constamment de mettre à profit les ressources offertes par d'autres établissements en matière de documentation. De plus, pour obtenir les meilleurs résultats possibles, grâce aux ressources existantes et au caractère complémentaire des établissements en question, et pour mettre à profit l'expérience déjà acquise, on veillera à ce que le programme de l'Institut soit établi et exécuté en consultation et en étroite coopération avec lesdits établissements, notamment ceux qui sont reliés à l'Organisation des Nations Unies. L'Institut s'efforcera également d'établir et d'entretenir des relations étroites avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique et il mettra à leur disposition ses moyens de recherche, d'étude, de consultation et de formation. Le Secrétaire général tient les directeurs de ces institutions au courant de tous faits nouveaux concernant la mise sur pied de l'Institut.

L'organisation des instituts régionaux de développement économique des Nations Unies repose sur le principe selon lequel les diverses activités de recherche et de formation se renforçant les unes les autres, c'est en les combinant qu'on peut le mieux les mener à bien. Ce principe est tout aussi applicable à l'Institut des Nations Unies. Le fait d'effectuer, pour le compte des Nations Unies des recherches et des études d'un niveau très élevé doit lui permettre d'atteindre plus facilement ses autres objectifs et, notamment, d'organiser et d'encourager la recherche internationale dans d'autres institutions et dans des domaines plus techniques,

---

1/ A savoir, notamment, les instituts régionaux de développement des Nations Unies, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (Genève), l'Institut international d'études sociales (Genève), l'Institut international de planification de l'éducation (Paris) et l'Institut pour le développement économique de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Washington).

/...

de favoriser ou d'entreprendre des activités spéciales de formation et d'aider à constituer des cadres "de la plus haute qualité, provenant en particulier des Etats Membres en voie de développement, pour le service de la nation ou celui de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées", selon le voeu émis par l'Assemblée générale.

Tout le programme de formation de l'Institut devrait tirer profit des travaux d'analyse et d'évaluation des opérations des Nations Unies dans divers domaines qui y seront effectués. Les recherches de l'Institut devraient, de même, tirer profit des avis, des conseils et des vues des hauts fonctionnaires participant à l'exécution des programmes de formation. Du point de vue des Nations Unies, la valeur des hommes et femmes éminents qui seront associés avec l'Institut ne se limitera pas à l'utilité de leur rôle immédiat : leurs études et les contacts qu'ils auront avec l'Organisation des Nations Unies, et tout spécialement avec le Secrétaire général et ses principaux collaborateurs, contribueront, on l'espère, à établir, entre eux et elle un réseau de liens d'un grand intérêt.

II. Recherches et études concernant les opérations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées

Etant donné que l'éventail et l'ampleur de ses responsabilités ne cessent de s'étendre, l'Organisation des Nations Unies a un besoin de plus en plus grand et urgent de disposer de moyens pour faire des recherches et des études sur des problèmes dont elle doit s'occuper, notamment du point de vue opérationnel. Un grand nombre de gouvernements disposent déjà de services - publics ou privés - de ce genre. Le Secrétariat des Nations Unies s'occupe surtout, par la force des choses, de problèmes pratiques particuliers et de l'exécution de projets donnés. L'Institut donnerait au Secrétaire général - et, par son intermédiaire, aux autres organes des Nations Unies - la possibilité de faire des recherches et des études de caractère général. Il répondrait ainsi à un besoin d'autant plus aigu que l'histoire et la gestion ordinaire des affaires nationales ne fournissent guère d'enseignements pour l'exécution des tâches nouvelles et cruciales que les Nations Unies sont appelées à entreprendre.

/...

Il semble que les domaines dans lesquels l'ONU a un besoin urgent de faire des recherches et des études, et au sujet desquels elle dispose seule de la plus grande partie de la documentation de base, sont notamment les suivants :

a) Sur le plan économique et social et, en particulier, en relation avec la Décennie du développement, il est nécessaire d'étudier plus avant le processus du développement, en vue de définir les meilleures méthodes permettant aux Nations Unies d'apporter leur assistance à des pays se trouvant à des stades différents de développement. Une riche documentation provenant des experts et des représentants de l'assistance technique des Nations Unies existe au Siège de l'Organisation, et l'Institut aurait ainsi les moyens d'entreprendre une étude en profondeur de cette documentation, en vue non seulement d'accroître l'efficacité des projets continus de coopération technique, mais aussi de fournir des principes directeurs pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets nouveaux.

b) On estime que l'Institut pourrait grandement faciliter, en coopération notamment avec le Bureau de l'assistance technique et le Fonds spécial, la mise au point de techniques plus satisfaisantes d'évaluation de l'efficacité et des effets des programmes locaux des Nations Unies, ainsi que l'étude de cas concrets qui serait entreprise avec l'accord des organes et des pays intéressés. Cette question préoccupe beaucoup, actuellement, le Conseil économique et social, et le Comité administratif de coordination doit lui faire rapport à ce sujet cette année.

c) S'agissant de la responsabilité particulière qu'ont les organismes des Nations Unies de favoriser le transfert des connaissances scientifiques et technologiques aux pays peu développés, plusieurs questions dans lesquelles l'Institut pourrait être d'une utilité immédiate viennent à l'esprit. L'une d'elles concerne le renforcement des établissements scientifiques et techniques, problème qu'il conviendrait manifestement d'aborder de façon différente selon les pays, suivant leur stade de développement économique et culturel.

d) Il existe un besoin réel d'analyse des opérations des Nations Unies dans des régions troublées. Il faudrait analyser les différences et les analogies qu'ont présentées des situations auxquelles il a fallu faire face, au Moyen-Orient, au Congo, au Cachemire, en Irian occidental et au Yémen par exemple, ainsi que les points forts et les points faibles de chaque opération, en vue de dégager des principes directeurs pour le cas où l'Organisation devrait entreprendre, dans l'avenir, des opérations de même genre.

e) Il faudrait également analyser l'expérience acquise par l'ONU en matière de règlement pacifique des différends et procéder à cet effet à une étude comparée de situations diverses dans lesquelles on a eu recours à la conciliation, à la médiation, à l'enquête et à certaines procédures de règlement.

f) L'ONU et plusieurs institutions spécialisées, ainsi que certaines organisations privées, se préoccupent beaucoup, depuis des années, des mesures à prendre pour favoriser la compréhension et des dispositions pacifiques entre les peuples, et il se pourrait que des études à cet égard de l'Institut présentent un grand intérêt. On se rappellera que certains aspects de la question, en particulier les mesures propres à promouvoir les idéaux de paix et la bonne entente parmi les jeunes, ont fait récemment l'objet de résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

g) En ce qui concerne les méthodes et les rouages de l'ONU, un domaine où une étude par l'Institut pourrait très utilement compléter ou appuyer les travaux d'autres organes des Nations Unies concerne l'objet et le fonctionnement des commissions et comités. Cette étude serait entreprise afin d'améliorer les processus de travail et de trouver des moyens d'éviter la prolifération des commissions et comités grâce à de nouvelles méthodes de coopération.

h) On a pris récemment des dispositions avec certains experts et établissements extérieurs pour une série d'études sur l'avenir du Programme alimentaire mondial ONU/FAO. L'Institut, étant indépendant des secrétariats des organisations internationales, quoique associé étroitement avec eux, serait bien placé pour aider à effectuer des études analogues dans l'avenir.

i) On pourrait également envisager d'étudier les moyens d'assurer la coopération du monde ouvrier et du patronat à l'ouverture de débouchés destinés aux produits traités et manufacturés des pays en voie de développement, en consultant, comme il conviendrait, le Bureau international du Travail et son Institut international d'études sociales.

j) En dehors des activités ayant un lien direct avec la Décennie du développement, il est un sujet très important d'ordre économique et social, pour lequel le Secrétariat et d'autres organes des Nations Unies devraient disposer des ressources de l'Institut : les conséquences économiques et sociales du désarmement.

/...

k) Enfin, la tâche qui consiste à assurer la reconnaissance plus générale et le respect des droits de l'homme, et en particulier l'action des Nations Unies visant à promouvoir la mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, soulèvent des problèmes qui exigent une étude approfondie pour laquelle il n'existe pas encore de moyens suffisants à l'échelon international.

Cette liste de sujets d'étude est donnée seulement à titre d'exemple. Il existe manifestement beaucoup d'autres problèmes sur lesquels les Nations Unies ont besoin que des recherches et des études scient faites, mais pour lesquels on ne dispose pas de moyens d'étude appropriés. Il faudra, le moment venu, prendre des décisions sur l'ordre dans lequel ces problèmes seront étudiés, en tenant compte de l'évolution des responsabilités de l'Organisation et des priorités qui en découlent.

Certaines des recherches entreprises par l'Institut à la demande du Secrétaire général seront sans aucun doute effectuées tout spécialement à son intention et à celle de ses collaborateurs principaux, et non en vue d'être publiées. D'autres, en revanche, seront d'une nature qui en justifiera la publication. Bien que l'Institut doive assumer la responsabilité de certaines études publiées, il conviendra sans doute de prévoir que, dans d'autres cas, la responsabilité des vues exprimées dans une publication incombera à son auteur. L'Institut veillera, par ailleurs, à ne publier que des études d'une grande valeur, et il serait utile, s'agissant des principales publications, d'en soumettre le texte à l'avance à des spécialistes éminents de la question choisis dans différentes régions du monde. Cela aiderait aussi à assurer aux publications un accueil plus favorable de la part des organes de l'ONU et des gouvernements.

III. Formation

Dans sa résolution 1827 (XVII), où était envisagée pour la première fois la création de l'Institut, l'Assemblée générale a suggéré de comprendre dans le cadre de ce dernier : a) la formation de personnel, provenant en particulier des Etats Membres en voie de développement, pour des missions d'administration ou d'exécution auprès de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, tant au Siège qu'au niveau des opérations, ou pour le service national; et b) le perfectionnement des personnes qui remplissent actuellement ces postes.

/...

a) Formation de personnel provenant des pays en voie de développement

Le premier de ces deux types de formation, consistant dans la préparation pour le service international et pour le service national directement lié aux activités des organismes des Nations Unies, devrait naturellement s'appuyer sur le fonds d'expérience déjà très important qui a été acquis dans ce domaine. Depuis 1958, un crédit est inscrit au budget de l'ONU pour la formation d'administrateurs provenant de pays sous-représentés au Secrétariat de l'Organisation. Un certain nombre d'autres programmes de formation ont également été établis par l'ONU ces dernières années, notamment à l'intention d'économistes africains, au Siège de l'Organisation et dans certaines commissions régionales, de fonctionnaires diplomatiques de pays ayant accédé récemment à l'indépendance (à Genève) et, plus récemment, de coordinateurs de l'aide étrangère dans les pays en voie de développement. Certains des programmes existants devraient être élargis; d'autre part, de nouveaux programmes devraient être établis dans les domaines où ils sont le plus nécessaires. Pour prendre les décisions qui s'imposent à cet égard, le Directeur général et le Conseil d'administration pourront demander l'avis non seulement des gouvernements intéressés, mais aussi de fonctionnaires de l'ONU tels que les Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, le Directeur général du Fonds spécial, le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique et le Directeur du personnel de l'ONU, et des représentants de fondations et d'organismes gouvernementaux qui organisent des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires des pays ayant accédé récemment à l'indépendance.

L'Institut organiserait la formation, sous auspices internationaux, au Siège de l'ONU ou à ceux des institutions spécialisées, dans les centres régionaux, ou dans d'autres institutions appropriées situées dans ces endroits. A ce sujet, on notera tout d'abord que le Bureau international de la Fondation Dag Hammarskjöld s'est déclaré disposé à participer aux programmes de formation de l'Institut en mettant à sa disposition le Centre de formation que la Fondation envisage de créer; deuxièmement, l'Institut universitaire de hautes études internationales, à Genève, et certaines autres institutions collaborent depuis plusieurs années aux programmes de formation de l'ONU. Dans la mesure du possible, l'Institut passera des contrats avec ces institutions, ainsi qu'avec d'autres institutions régionales et autres rattachées aux organismes de l'ONU, afin qu'elles agissent en son nom.

/...

On sera obligé, au début surtout, de procéder assez souvent par tâtonnements; de plus, les méthodes de formation devront être adaptées dans une grande mesure aux besoins et aux niveaux d'instruction très divers des candidats. Toutefois, en ce qui concerne la formation de jeunes fonctionnaires, que l'Institut s'efforcera d'organiser, à Genève ou ailleurs, on envisage de procéder de la façon décrite ci-dessous.

Les jeunes fonctionnaires assisteraient à des cours pendant une période déterminée et recevraient un enseignement sur la portée et le champ général des activités des Nations Unies. Une part importante de leur formation consisterait dans l'étude des activités économiques et sociales de l'ONU et des institutions spécialisées, et l'enseignement viserait à leur faire mieux comprendre la nature de ces activités, la signification des priorités, des critères et des normes établis par les organismes des Nations Unies, ainsi que les exigences auxquelles doivent satisfaire les pays en voie de développement pour que les activités des Nations Unies appuient de manière efficace leurs propres efforts. Les jeunes fonctionnaires se familiariseraient également avec les activités de l'ONU visant à assurer la paix et la sécurité, ses efforts de conciliation internationale, d'observation de trêves, et de maintien de la paix. Ils recevraient aussi un enseignement sur les affaires politiques dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies, sur les mesures qu'elle prend pour favoriser le respect des droits de l'homme, sur les aspects constitutionnels et juridiques de ses activités, sur sa gestion financière, et sur les aspects administratifs de ses programmes, afin d'accroître l'utilité générale de leurs services à la fois pour leurs pays et pour les organismes des Nations Unies.

Pour compléter la formation donnée par du personnel permanent, des cycles d'études seraient organisés sur certains sujets, si possible avec la participation d'universitaires éminents, de hauts fonctionnaires des Nations Unies et autres personnalités. Dans des cas particuliers, une formation supplémentaire pourrait être donnée au Siège de l'ONU, dans une institution spécialisée ou d'une commission régionale. Les professeurs pourraient être, dans certains cas, des universitaires en congé périodique d'étude. Pendant toute la durée des cours, le corps enseignant s'efforcerait de faire mieux comprendre aux jeunes fonctionnaires les valeurs, les principes et les buts des Nations Unies, pour les mettre en mesure de mieux servir l'Organisation ou de favoriser une participation plus efficace de leurs gouvernements aux activités des organismes des Nations Unies.

/...

Le programme de formation de fonctionnaires internationaux et de jeunes fonctionnaires des pays en voie de développement devrait normalement comporter une période de formation en cours d'emploi - méthode la plus sûre pour inculquer la connaissance des techniques et des procédures - au Siège de l'ONU, dans les commissions économiques régionales ou les institutions spécialisées. C'est ce que l'on a déjà essayé de faire, sur une petite échelle, avec le programme de formation d'administrateurs mentionné plus haut. L'enseignement proprement dit et la formation en cours d'emploi devraient en outre être orientés, dans toute la mesure du possible, vers les besoins particuliers de groupes de stagiaires.

b) Formation avancée du personnel international

En ce qui concerne le deuxième type général de formation envisagé dans la résolution de l'Assemblée générale, à savoir le perfectionnement de fonctionnaires des Nations Unies, l'Institut devrait aider à satisfaire certains besoins ressentis de longue date dans la fonction publique internationale, besoins pour lesquels il est à noter que le Conseil du personnel de l'ONU a marqué un vif intérêt. Un de ces besoins concerne un programme de formation spécial, combiné dans certains cas avec un congé périodique d'étude, à l'intention d'un nombre restreint de fonctionnaires ayant déjà une expérience considérable et un niveau élevé de compétence dans leur domaine spécialisé, afin d'élargir leurs horizons et leurs capacités et de les préparer à occuper des postes supérieurs dans leur département ou dans d'autres départements. Cette formation devrait leur permettre d'acquérir une connaissance et une compréhension plus larges : a) des activités des Nations Unies dans les domaines autres que leur domaine spécialisé, notamment à l'aide de cycles d'études, de projets de recherche comportant des travaux de planification ou d'analyse opérationnelle, etc.; b) des méthodes d'administration et de planification. Les fonctionnaires appelés à recevoir cette formation devraient être soigneusement choisis, compte tenu à la fois de leurs capacités actuelles et virtuelles et du nombre de postes supérieurs auxquels cette formation les préparerait.

Les autres types de formation dont s'occuperait l'Institut viseraient directement à satisfaire les besoins des Nations Unies pour leurs opérations sur le terrain et du personnel non fonctionnaire des Nations Unies pourrait également en bénéficier.

/...

La formation en vue des travaux sur le terrain est une des conditions de l'amélioration de l'efficacité du personnel détaché dans les pays, dont les Nations Unies dépendent dans une si grande mesure pour l'élargissement futur et l'amélioration de leurs programmes d'opérations dans les domaines économique et social. A l'échelon le plus élevé de ce personnel, les représentants résidents ont à accomplir des tâches beaucoup plus nombreuses que les simples fonctions de liaison pour lesquelles leurs postes ont été initialement créés - par exemple, ils ont à donner des avis aux gouvernements sur les priorités à établir et sur les moyens de résoudre certains problèmes, de définir leurs besoins, de formuler des demandes et de mettre en oeuvre des projets. Ces activités obligent les représentants résidents à exercer les fonctions les plus difficiles, à savoir les fonctions d'évaluation et de détermination des besoins. L'Institut pourrait être invité à établir un programme de formation de courte durée mais bien conçu portant en particulier sur la détermination des priorités et la formulation de projets en vue de leur présentation aux organes de coopération technique des Nations Unies. Ce programme comporterait l'étude de cas concrets tirés de l'expérience pratique, ainsi que des cours d'orientation sur la structure et les opérations de ces programmes et les critères appliqués.

IV. Cycles d'études et membres associés

Le cadre suggéré pour l'Institut, dans la résolution de l'Assemblée générale, comporte expressément "des cycles d'études sur les opérations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées"; d'autre part, les auteurs de la résolution ont souligné l'importance du rôle que peut jouer l'Institut en tant que centre auquel des personnalités éminentes seraient associées en qualité de membres du corps enseignant, de chercheurs ou de participants à des cycles d'études.

Les cycles d'études peuvent combiner, à des degrés différents, la recherche et la formation. Ils peuvent être courts (un ou deux jours) ou de longue durée et intensifs, selon le sujet étudié et le but visé dans chaque cas.

Il serait pas exemple très utile d'organiser une série de cycles d'études intensifs sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les régions où se produisent des troubles. Les travaux de ces cycles d'études seraient étroitement liés à l'analyse des opérations passées de l'Organisation des Nations Unies dans ce

/...

domaine, comme il est suggéré à la section II ci-dessus. Les participants étudieraient les aspects pertinents des procédures et méthodes utilisées par l'ONU, par exemple en ce qui concerne l'observation, le maintien de l'ordre public, le soutien logistique, les transports et communications, et les rapports entre le personnel de l'ONU et les autorités nationales.

On envisagerait, en outre, que le Secrétaire général désigne chaque année un nombre limité de personnes éminentes (par exemple dix ou douze), en consultation avec le Directeur général de l'Institut, en qualité de membres associés (fellows), en reconnaissance de leurs travaux dans les domaines de l'administration publique, du développement économique et social, du droit international, des sciences ou des droits de l'homme. Ces personnes seraient invitées à participer pendant de courtes périodes à des cycles d'études organisés sous les auspices de l'Institut, afin d'y donner des conférences, ou effectueraient des recherches, à la demande du Secrétaire général, sur des questions que celui-ci considérerait comme présentant une importance particulière. Il ne leur serait pas versé de traitement, mais ils pourraient recevoir des honoraires et, le cas échéant, leurs frais de voyage et de subsistance seraient payés par l'Institut. Pendant qu'ils seraient associés à l'Institut, ils auraient l'occasion d'établir des contacts personnels avec le Secrétaire général et ses principaux collaborateurs, qui dans l'avenir pourraient demander à certains d'entre eux d'accomplir des missions spéciales dans le cadre des responsabilités qui pourraient incomber à l'ONU.

V. Organisation de l'Institut

L'Institut sera un organisme autonome des Nations Unies, que le Secrétaire général créera en vertu de la résolution 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale et dont il établira les statuts sous forme de règlement. Tout en étant étroitement lié au Secrétaire général, l'Institut aura son propre Conseil d'administration et un Directeur général nommé par le Secrétaire général après consultation avec les membres du Conseil. Il devra avoir l'indépendance nécessaire pour faire des recherches savantes et une souplesse suffisante pour agir promptement, afin, par exemple, d'entreprendre des travaux spéciaux à la demande du Secrétaire général.

/...

a) Conseil d'administration

Le Conseil d'administration sera chargé de déterminer la politique de base de l'Institut et d'examiner et adopter les projets de budget annuel qui lui seront soumis par le Directeur général. Il se composera de onze personnes ou plus connues dans le monde pour leurs travaux dans des domaines auxquels les Nations Unies s'intéressent qui viendront de différentes régions du monde et représenteront les divers genres de systèmes politiques et de culture; il pourra y avoir parmi elles un ou plusieurs hauts fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies. Les membres du Conseil seront nommés par le Secrétaire général en consultation avec les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Le Secrétaire général et les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, de même que le Directeur général de l'Institut, seront membres d'office du Conseil. Le Conseil se réunira une fois par an au moins et les frais de la session seront à la charge de l'Institut.

Des dispositions seront prises pour que les institutions spécialisées et l'AIEA soient représentées comme il conviendra aux réunions du Conseil lorsqu'il examinera des activités qui les intéressent. S'agissant des organisations ayant un intérêt majeur et continu dans les travaux de l'Institut, ces dispositions seront de caractère permanent. Les instituts régionaux de développement et les autres instituts reliés aux organismes des Nations Unies seront invités, lorsqu'il conviendra, à assister aux réunions du Conseil.

b) Directeur général

Le Directeur général sera un homme ayant fait la preuve de son aptitude à des fonctions de direction et d'organisation et qui, par sa formation et ses capacités, jouira de la considération du Secrétaire général et des Sous-Secrétaires de l'ONU, des chefs des institutions spécialisées et des principales institutions de recherche du monde. Il sera nommé normalement pour une période de cinq ans et percevra des émoluments à peu près de l'ordre de ceux d'un sous-secrétaire de l'ONU.

On espère que le Directeur général et le Conseil d'administration seront assistés d'un ou plusieurs comités ou groupes consultatifs où seraient représentées les institutions spécialisées particulièrement intéressées, les institutions de formation et de recherche des organismes des Nations Unies, et des organisations publiques, non liées aux Nations Unies et apportant une contribution financière à l'Institut ou étroitement associées d'une autre manière à ses travaux.

/...

c) Personnel de l'Institut

Le Directeur général disposera d'un petit effectif de personnel permanent, aussi bien organique qu'administratif, pour l'aider à établir et à administrer le programme de l'Institut et pour exécuter une partie des tâches de recherche et de formation lui incombant. Ce personnel, qui devrait avoir un caractère international, serait nommé par le Directeur général en consultation avec le Secrétaire général, ou détaché à l'Institut par l'ONU ou les institutions spécialisées. Les traitements et conditions d'emploi fixés en commun par l'ONU et les institutions spécialisées s'appliqueront de la façon qui conviendra au personnel de l'Institut, mais le Directeur général disposera d'une grande latitude dans les dispositions relatives au personnel, de manière à pouvoir recruter du personnel et des consultants de la plus haute valeur. Autant qu'on puisse le prévoir actuellement - et le Secrétaire général ne voudrait pas limiter la liberté du Directeur général de décider de la structure du personnel de l'Institut - le Directeur général aura sans doute besoin d'être secondé par trois directeurs, ayant chacun une formation universitaire et administrative et connaissant bien les opérations de l'ONU et des institutions spécialisées. Ces trois directeurs devront être des personnes éminentes et leur traitement serait fixé en conséquence. Ils pourraient être chargés de diriger, l'un la recherche, le deuxième la formation, le troisième la coordination et les relations générales, ainsi que l'administration et les finances (y compris les activités de recherche et de formation dans ce domaine). On pourrait également nommer quatre directeurs, dont deux, chargés de la recherche, s'occuperaient, l'un, des aspects des opérations des Nations Unies qui concernent les domaines économique et social et les droits de l'homme, et l'autre de la paix et de la sécurité. Les directeurs seraient assistés de quelques administrateurs.

d) Contrats de recherche et équipes de chercheurs

L'Institut pourra passer avec d'autres établissements, le cas échéant, des contrats pour faire exécuter des recherches sur des projets auxquels le Secrétaire général et le Directeur général affecteront une haute priorité. Il pourra aussi organiser, à titre spécial, des équipes ou des groupes d'experts pour de telles études.

/...

Le succès de l'Institut dépendra moins des recherches qu'un membre du personnel permanent pourra effectuer lui-même que de la coopération qu'il pourra obtenir d'autres institutions ou organismes compétents. Il existe dans le monde d'immenses possibilités de recherche qui pourraient être mises au service des Nations Unies à condition d'établir les contacts nécessaires par l'intermédiaire du personnel de l'Institut. Les contacts avec les organismes de recherche et les universités seront sans doute d'autant plus fructueux si la valeur et le prestige du personnel de l'Institut sont plus grands.

e) Personnes associées, consultants et correspondants

Outre les membres associés dont on a parlé à la Section IV ci-dessus, l'Institut pourra inviter, pour de courtes périodes de service, d'autres savants ou hommes d'Etat de différents pays à participer à des travaux d'analyse et d'évaluation et à la planification des activités et à se mettre à la disposition du Secrétaire général, en cas de besoin, pour des tâches spéciales. Ces savants et hommes d'Etat, on l'espère, finiront pas constituer un corps de personnes associées aux travaux de l'Institut. Certains d'entre eux pourraient, le moment venu, être nommés correspondants de l'Institut dans leur pays, ou représentants de l'Institut dans divers centres régionaux. Ces correspondants et représentants seraient chargés, sous l'autorité du Directeur général, d'agir pour le compte de l'Institut auprès des établissements nationaux et régionaux, et d'aider à choisir les stagiaires et à exécuter des études importantes. Dans la plupart des cas, on pourrait leur demander de travailler à temps partiel et sans rétribution. Ils devraient toutefois venir de temps en temps au siège de l'Institut pour des réunions d'information et des prises de contact.

VI. Financement et budget

Aux termes de la résolution 1827 (XVII) de l'Assemblée générale, le financement de l'Institut doit être assuré par des contributions volontaires versées par des gouvernements et par des fondations et autres sources privées; il ne faut épargner aucun effort pour assurer que les donateurs représentent le plus grand nombre de pays possible. Il convient que l'Institut ait des activités d'une envergure suffisante pour exercer une influence sensible et qu'il s'assure les services de personnes éminentes. On pense que l'on disposera de 10 millions de dollars dans les cinq ou six premières années et que l'on aura des annonces formelles de contributions d'un

/...

montant total de 5 millions de dollars au moins avant le début des opérations. Les contributions ne sont sollicitées qu'une seule fois et il conviendrait que, dans toute la mesure du possible, elles ne soient pas assorties de restrictions quant à leur utilisation.

Pour que l'Institut repose sur des bases solides, il ne faut pas qu'il soit créé avec trop de hâte. D'après les premières estimations, les besoins budgétaires de 1964 devraient être de l'ordre de 200 000 à 300 000 dollars, ceux des années 1965 et 1966 de 1 000 000 et 1 700 000 dollars respectivement, et ceux de chacune des trois années civiles suivantes de 2 millions de dollars.

Les dépenses de personnel pour une année où l'Institut fonctionnera de façon complète sont estimées à environ 400 000 dollars (traitements du personnel permanent d'administrateurs et d'employés de bureau). Le montant des contrats de recherche est estimé à 200 000 dollars. Pour la formation, l'ensemble du budget de fonctionnement s'élèverait à environ 1 million de dollars par an. Ce montant permettrait de financer le programmes à fins multiples de formation de stagiaires de pays qui ont accédé récemment à l'indépendance ainsi que la formation de fonctionnaires supérieurs des Nations Unies. Un montant estimatif de 400 000 dollars couvrirait les frais des cycles d'études, les frais de voyage des membres du Conseil d'administration et des hommes d'Etat et chercheurs participant à certains moments aux activités de l'Institut, les frais de publications, les dépenses afférentes aux communications et les autres dépenses administratives générales.

L'Institut utiliserait autant que possible les services administratifs et autres existant à l'ONU, à laquelle il rembourserait évidemment toutes les dépenses supplémentaires identifiables qu'il occasionnerait.

VII. Siège de l'Institut

L'institut doit avoir son siège au Siège des Nations Unies, à New York. Ce choix est logique étant donné que ses domaines d'intérêt seront ceux de l'Organisation des Nations Unies et que son but principal sera d'aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités générales touchant le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et social. Cependant, une

/...

grande partie des activités de l'Institut sera décentralisée. Certaines activités de recherche et de formation pourraient se dérouler aux sièges d'institutions spécialisées ou dans les principaux centres régionaux des Nations Unies. C'est ainsi qu'il serait bon peut-être qu'une grande partie de la formation des fonctionnaires de pays qui ont accédé récemment à l'indépendance, se fasse à Genève, qui est le centre de très nombreuses activités des organismes des Nations Unies et qui offre des moyens spéciaux de formation tant en anglais qu'en français.

ORG 200/5

BFOT/dmp

L-664/64 2 October 1964

Dear Dave,

Just a few lines to inform you that it was a privilege for all of us to have Mr. Peter Casson here, although for a few hours only.

He was able to see the Prime Minister, Mr. Tshombé, who promised a substantial contribution.

I will follow up the matter in order that the money could be paid at the earliest possible date.

I am sure that Mr. Casson left satisfied with his visit.

With kind regards.

Yours sincerely,

B.F. Osorio-Tafall
Resident Representative, UNTAB

Mr. David Owen
Executive Chairman
Technical Assistance Board
United Nations
New York

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
GOUVERNEMENT CENTRAL

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ORG 200/5

Mr. Henrick
Mrs. Roustan
Miss Roberts
Mr Succar

611
630
610

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR COMMUNIQUE

Le Président de la République vient de signer le décret relatif aux Commissions Spéciales créées par l'article 188 de la Constitution.

Ces Commissions Spéciales auront pour mission générale de veiller à la stricte exécution, par les autorités compétentes, de toutes les dispositions relatives aux prochaines élections législatives nationales et provinciales.

Ces Commissions Spéciales créées dans chaque Province et dans la Ville de Léopoldville seront composées de six membres.

Aux termes du présent Décret-Loi le nom des membres désignés par les Assemblées devront être communiqués au Ministre de l'Intérieur avant le 1er Octobre 1964.

Cette date a été fixée afin que la mise en place des Commissions Spéciales puisse avoir lieu dans les meilleurs délais.

Le Ministre de l'Intérieur fait savoir en outre que les travaux préparatoires de la Loi sur les élections nationales et provinciales sont terminés; les textes vont être soumis dans l'immédiat à la signature du Président de la République.

Chaque citoyen peut ainsi se rendre compte que le Gouvernement de Salut Public ne ménage pas ses efforts et que ses membres sont soucieux de respecter les délais impartis par la Constitution pour préparer les nouvelles institutions.

Le Ministre de l'Intérieur tient d'ailleurs à faire connaître que d'autres textes sont en préparation et qu'ils seront examinés très prochainement; toutes les dispositions sont prises pour que les mesures d'exécution dont l'élaboration est prévue ne souffrent aucun retard.

.../...

Tous les Congolais peuvent juger que le Gouvernement de transition a la ferme volonté, en appliquant les dispositions constitutionnelles, d'arriver à un assainissement de la situation politique à bref délai.

Personne ne doutera plus qu'il est décidé à suivre le calendrier fixé afin de permettre au peuple tout entier de passer prochainement aux urnes pour choisir librement ses élus nationaux et provinciaux. Il est de ce fait évident que la pacification de toutes les régions de la République doit être rapidement une réalité.

C'est par des élections démocratiques réalisées à bref délai sur tout le Territoire du Congo que les voëux du peuple pourraient être réalisés.

Léopoldville, le 19/9/1964.

G. MUNONGO

ORG 200/5.
Liaison with Govt

= K/F1 =
REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

GOUVERNEMENT CENTRAL
DIRECTION DES ETUDES

Léopoldville, le 17 - 8 - 1964

SEP 18 1964
ACTION

TO:
1 MR Osborn Tatall 6[illegible]2
/ET. MR Brooks 614
3 MR Succow 610
☐ Completed
☐-A Acknowledged
☐-N Action Required
IN FILES

N° 014/ 902

= OBJET =

Travaux de la Conférence Nationale des Ministres Provinciaux du Plan.-

- A Messieurs les Ministres du Gouvernement Central (TOUS).-
- A Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale.-
- A Monsieur le Chef des Opérations Civiles de l'ONUC.-
- A Messieurs les Gouverneurs de Province (TOUS).-
- A Messieurs les Membres Provinciaux du Gouvernement Chargés du Plan (TOUS).-
- A Messieurs les Secrétaires Généraux (TOUS).-
- A Monsieur le Président de l'OTRACO.-
- A Monsieur le Président de la F.E.C.-

Mr Lawrence
Deux copies encore as requested

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe et pour une large diffusion, un exemplaire de la brochure des Travaux de la Conférence Nationale des Ministres Provinciaux du Plan tenue à Léopoldville, en février 1964.

Je vous en souhaite bonne réception.-

POUR LE PREMIER MINISTRE, MINISTRE DU PLAN,
LE SECRETAIRE GENERAL,

M. SAMI.-

Sami

MINISTERE DE LA COORDINAT. ECONOM. REPUBLIQUE DU CONGO

OQ 200/5

MBR/bs

17 septembre 1964

A: Monsieur A. Lawrence, Directeur a.i. du Bureau de Coordination Economique

De: B.F. Osorio-Tafall, Représentant Résident du BAT et Directeur des Programmes du Fonds Spécial

..... Je vous envoie ci-joint une note verbale que j'adresse ce jour à Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères au sujet d'une donation de $5,000 E.U. que le Gouvernement congolais s'était engagé à verser pour la construction de l'Ecole Internationale des Nations Unies.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre la peine de suivre le developpement de cette question afin de la mener à bien.

029.200/5

MBR/bs

L/606/64 17 September 1964

Dear Miss Henderson,

I should like to refer to your letter of 8 September addressed to Mr. Anthony Gilpin (presently on annual leave) in connection with a $5000 donation apparently promised by the Congolese Government.

I have this date addressed a note verbale to the Minister of Foreign Affairs (copy enclosed) requesting information regarding this commitment. Meantime, I have also tried, by different means, to get to the root of this matter and I learn from Mr. Succar (who was formerly in charge of the Bureau of Economic Coordination) that the note verbale indicating the Congolese Government's readiness to donate $5000 was drawn up by an official who most probably was not authorized to commit the Government, hence the absence of action since time of notification. On the other hand, a delaying circumstance may well be the recent change of government and the fact that the Prime Minister, in addition to his already heavy duties is also Minister of Foreign Affairs.

As a result of my latest note verbale, we may obtain additional details which I will communicate to you as soon as received.

Yours sincerely,

B.F. Osorio-Tafall
Resident Representative and
Director of Special Fund
Programmes

Miss Julia Henderson
Chairman, Board of Trustees
United Nations HQs
New York

ORG 000/5

MBH/bs

BAT 655/64

Léopoldville, le 17 septembre 1964

Le Représentant Résident du Bureau de l'Assistance Technique des Nations Unies présente ses compliments à Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo et a l'honneur de se référer à la Note Verbale No. 134/02394/64 dont copie ci-jointe, adressée le 16 avril 1964 au Chef des Opérations Civiles de l'ONU par le Ministère des Affaires Etrangères (Coopération Technique) par laquelle était porté à la connaissance des Nations Unies que le Gouvernement congolais était disposé à verser une quote-part de 5000 dollars U.S. pour la construction de l'Ecole Internationale des Nations Unies.

Le Représentant Résident tient à appeler l'attention de Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères sur le fait qu'aucune suite n'a été donnée jusqu'à présent à cet engagement, et il lui saurait gré de bien vouloir lui fournir une réponse à ce sujet pour qu'il puisse la communiquer au Siège des Nations Unies à New York qui désirerait l'avoir le plus tôt possible.

Le Représentant Résident saisit cette occasion pour renouveler à Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères les assurances de sa haute considération.

Au Ministère des Affaires Etrangères
de la République Démocratique du Congo
Léopoldville

cc: Miss J. Henderson, New York

OPQ 200/5

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

INTERNATIONAL SCHOOL

SEP 14 1964

ACTION

TO:
1 MR Osonio Tafari
2 MR. Succar 610
3
☐ Completed
☐ Answered
☐ No Action Required
IN

8 September 1964

Dear Tony,

I have just returned to my duties in New York after the Economic and Social Council in Geneva and three weeks in the Soviet Union. In trying to pick up the threads on the U.N. School, I find that our Treasurer still has no record of having received the $5,000 contribution from the Congolese Government which you kindly notified me about, sending a copy of the Note Verbale from the Chief of Civilian Operations in the Congo to the Government, dated 27 April.

I am well aware from the daily papers of the many problems you face in the Congo these days but I would be most grateful if you have a moment to check into the status of the contribution. It is important for us since even with the $7,000,000 commitment by the Ford Foundation, we are obliged to raise a $3,000,000 Development Fund, at least half of which should come from governmental contributions.

With best wishes.

Yours sincerely,

Julia Henderson

Julia Henderson

Mr. Anthony Gilpin
United Nations Operation in the Congo
ONUC
Boite Postale 7248
Leopoldville
Republic of the Congo

Dr. Succar:
I have drafted a note verbale to the Minister of Foreign Affairs, and an answer to Miss Henderson.
D. Rustam
17/9/64

ORG 200/5

UNITED NATIONS NATIONS UNIES
INTERNATIONAL SCHOOL

SEP 1 1 1964
ACTION

8 September 1964

Dear Tony,

I have just returned to my duties in New York after the Economic and Social Council in Geneva and three weeks in the Soviet Union. In trying to pick up the threads on the U.N. School, I find that our Treasurer still has no record of having received the $5,000 contribution from the Congolese Government which you kindly notified me about, sending a copy of the Note Verbale from the Chief of Civilian Operations in the Congo to the Government, dated 27 April.

I am well aware from the daily papers of the many problems you face in the Congo these days but I would be most grateful if you have a moment to check into the status of the contribution. It is important for us since even with the $7,000,000 commitment by the Ford Foundation, we are obliged to raise a $3,000,000 Development Fund, at least half of which should come from governmental contributions.

With best wishes

Yours sincerely,

Julia Henderson

Mr. Anthony Gilpin
United Nations Operation in the Congo
ONUC
Boite Postale 7248
Leopoldville
Republic of the Congo

ROUTING SLIP

TO

Mr Osorio - Tafall

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

Booking at Memling cancelled. Travel service alerted to give Cassou special treatment.

Returned to you for any action on appointments with Govt officials

DATE 10/IX

FROM JSaund

TECHNICAL ASSISTANCE BOARD BUREAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

UNITED NATIONS
NEW YORK

TELEPHONE: PLAZA 4-1234

CABLE ADDRESS: TECABOARD • NEW YORK

REFERENCE:

30 July 1964

Dear Bibi,

Mr. Peter Casson, personal representative of the Secretary-General to seek financial support for the United Nations Training and Research Institute will visit various African countries for the purpose of stimulating financial contributions to the Institute. The Secretary-General is aware that many of the Governments will only be in a position to make a token contribution, but Mr. Casson will endeavour to convince them to make this contribution as substantial as possible. Great importance is attached as you know to obtaining support from as large a number as possible of the developing countries.

We shall be grateful for your cooperation to help make his visit a complete success. I am attaching a copy of his itinerary which has been cleared with the Missions in New York of all the countries concerned.

In addition to formal contacts with members of the Departments of Foreign Affairs and on some occasions with the Ministers of Finance and Education, Mr. Casson would hope to pay a brief call on the Minister of Foreign Affairs and on any other appropriate Ministers. The Secretary-General believes such contacts at the top level, however brief, are important.

The Directors of the UN Information Centres along the route are also being informed about Mr. Casson's mission, and it would be advisable if you would consult with them concerning the best ways and means to ensure the success of his visit.

Yours sincerely,

John McDiarmid

John McDiarmid
Senior Director

Mr. B. Osorio-Tafall
Resident Representative of the
Technical Assistance Board in Congo
(Leopoldville)
ONUC-Boîte Postale 7248
Leopoldville, Republic of the Congo

P. S. For information on the UN Training and Research Institute, please refer to CM/FIELD/445.

UNITED NATIONS TRAINING AND RESEARCH INSTITUTE

Mr. Peter Casson's Itinerary for Africa Trip, including hôtels

DATE	LEAVE	ARRIVE	FLIGHT NO.	HOTEL
30 August	Geneva (0950)	Rome (1100)	TW 800	Nile Hilton
	Rome (1400)	Cairo (1955)	TW 906	
1 September	Cairo (1800)	Khartoum (1925)	SD 103	Hotel Sudan
4 September	Khartoum (0440)	Addis Ababa (0815)	ET 617	Ghion
8 September	Addis Ababa (0910)	Nairobi (1050)	ET 791	New Stanley
12 September	Nairobi (2130)	Entebbe (2230)	BA 162	Lake Victoria
17 September	Entebbe (1015)	Dar es Salaam (1515)	ECO 39	New Africa
18 September	Dar es Salaam (2000)	Nairobi (2200)	EC 306	New Stanley
19 September	Nairobi (0820)	Addis Ababa (1000)	ET 794	
	Addis Ababa (1235)	Lagos (1655)	ET 714	Federal Palace
25 September	Lagos (0810)	Cotonou (0840)	RK 505	Hotel de la Pl.
26 September	Cotonou (1400)	Doala (1715)	RK 506	
	Doala (1800)	Yaoundé (1850)	RK 604	Terminus
29 September	Yaoundé (1035)	Doala (1110)	RK 615	Des Cocotiers
30 September	Doala (0530)	Accra (0900)	RK 503	
	Accra (1250)	Leopoldville (1800)	PA 150	Memling ← [m O-T at home
1 October	Leopoldville (1800)	Monrovia (2255)	PA 151	Ducor Palace
3 October	Monrovia (0715)	Conakry (0945)	MY 54	Hotel de la France
4 October	Conakry (1640)	Dakar (1730)	RK 508	N'Gor
7 October	Dakar (0725)	Accra (1200)	PA 150	Ambassador
10 October	Accra (0820)	Geneva (1425)	SR 603	
	Geneva	New York		

8 July 1964

UNITED NATIONS TRAINING AND RESEARCH INSTITUTE

Mr. Peter Casson's Itinerary for Africa Trip, including Hotels

Date	Leave	Arrive	Flight No.	Hotel
30 August	Geneva (0950)	Rome (1100)	TW 800	
	Rome (1400)	Cairo (1955)	TW 906	Nile Hilton
1 September	Cairo (1800)	Khartoum (1925)	SD 103	Hotel Sudan
4 September	Khartoum (0440)	Addis Ababa (0815)	ET 617	Ghion
8 September	Addis Ababa (0910)	Nairobi (1050)	ET 791	New Stanley
12 September	Nairobi (2130)	Entebbe (2230)	BA 162	Lake Victoria
17 September	Entebbe (1015)	Dar-Es-Salaam (1515)	ECO 39	New Africa
18 September	Dar-Es-Salaam (2000)	Nairobi (2200)	EC 306	New Stanley
19 September	Nairobi (0820)	Addis Ababa (1000)	ET 794	
	Addis Ababa (1235)	Lagos (1655)	ET 714	Federal Palace
25 September	Lagos (0810)	Cotonou (0840)	RK 505	Hotel de la Plage
26 September	Cotonou (1400)	Doala (1715)	RK 506	
	Doala (1600)	Yaounde (1850)	RK 604	Terminus
29 tember	Yaounde (1035)	Doala (1110)	RK 615	Des Cocotier
30 September	Doala (0530)	Accra (0900)	RK 503	
	Accra (1250)	Leopoldville (1800)	PA 150	Memling
1 October	Leopoldville (1800)	Monrovia (2255)	PA 151	Ducor Palace
3 October	Monrovia (0715)	Conakry (0945)	MY 54	Hotel de la France
5 October	Conakry (0630 ~~[illegible]~~)	Dakar (0750 ~~[illegible]~~)	GI 1403 ~~[illegible]~~	N'Gor
7 October	Dakar (0725)	Accra (1200)	PA 150	Ambassador
10 October	Accra (0820)	Geneva (1425)	Swissair 603	

ORS 200/5
Mr. O-T will refer to Political Officers
gp 3/vi

2 June 1964

To: Mr. B.F. Osorio-Tafall, Acting Officer-in-Charge

From: Carey Seward, Chief Administrative Officer

Subject: Liaison with ANC

With the departure of the military, our liaison arrangements with the ANC will have to be changed.

You may wish to appoint someone from the Civilian Operations side to work with Colonel Mayer, the present Liaison Officer, for the next few weeks in order to make the transition an easy one.

cc Chief of Staff
Mr. Saunders V262

INFO. COPY

Action To
File No.
JUN 2 1964

ORS 200/5

CivOps 982/64 22 May 1964

Mr. A. Succar, Acting Director, Bureau of Economic Coordination

B.F.Osorio-Tafall, Chief, Civilian Operations

Contributions towards International School

I attach for your information copies of the following letters:

Letter Nº 134/02394/64 from the Minister of Foreign Affairs to the Chief of Civilian Operations:

Letter Nº CivOps/759/64 dated 27 April from the Chief of Civilian Operations to the Minister of Foreign Affairs; and

Letter from Miss Henderson dated 12 May to Mr. Gilpin.

I would appreciate your looking into this matter and letting us know when we may expect the contribution of the Government of the Congo to the International School.

Succar.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

File.

NEW YORK

CABLE ADDRESS · UNATIONS NEWYORK · ADRESSE TELEGRAPHIQUE

FILE NO.: FI 323/13(4)

12 May 1964

Dear Tony,

As you know, Mr. Osorio-Tafall sent me a copy of the third party note dated 27 April addressed to the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of the Congo acknowledging the contribution of U.S. $5,000 to the Building Fund of the International School.

Naturally, we were very happy indeed to receive this news and our Treasurer, Miss Karen Petersen, would like some further information about the currency and disposition of the donation so that our building fund accounts may be properly maintained.

You will be interested to know that the Secretary-General has recently decided to propose to the General Assembly that the School should be built on the north end of the United Nations site. We are now discussing this proposal with key delegations and if all goes well, we will sell our property at 89th St. in favour of building on the U.N. site. The Ford Foundation is quite pleased with the idea and hopes to take formal action on its contribution in June if we can have a sufficient assurance that the idea will be accepted.

It was good to be able to see you and your wife in March and to discuss our joint preoccupations with the School as well as our official business in the Congo.

With best wishes.

Sincerely yours,

Julia Henderson

Julia Henderson
Chairman
Board of Trustees

Mr. A. C. Gilpin
Office of the Chief of Civilian Operations
ONUC
Boîte Postale 7248
Leopoldville
Republic of the Congo

ACG/mep ORS 200/5

cc: Dr. Bunche
Miss Henderson

CIV.OPS./759/64

Léopoldville, le 27 avril 1964

Le Chef des Opérations civiles de l'ONU au Congo présente ses compliments au Ministère des Affaires étrangères de la République du Congo, et a l'honneur d'accuser réception de sa note verbale N° 134/02394/64 du 16 avril 1964. Il transmet cette dernière au Secrétaire Général des Nations Unies et aimerait entretemps exprimer sa vive reconnaissance au Gouvernement congolais pour sa généreuse contribution de U.S. 5,000 dollars au fonds pour la construction de l'Ecole internationale des Nations Unies.

Le Chef des Opérations civiles saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires étrangères les assurances de sa haute considération.

Au Ministère des Affaires étrangères
de la République du Congo
Léopoldville.

ROUTING SLIP

FOR ~~ACTION~~ approval

Mr. Osorio Tafall

ROUTING SLIP

TO Mr. Gilpin 232

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

Slip in for N.Y.

Mr. Gilpin:
The letter mentioned here must have come from NY. I have asked about this symbol & no one knows it here.

Carey
R2HV

DATE FROM

137

=BA/LA=

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Gouvernement Central

Ministère des Affaires Etrangères

Léopoldville, le 16/4/64

N° 134/ 02394/64.-

COOPERATION TECHNIQUE

V/N° Réf :

Objet :

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République du Congo présente ses compliments au Chef des Opérations Civiles de l'ONU au Congo et a l'honneur de porter à sa connaissance que, suite à sa lettre N° FI 323/13(4) du 10 janvier 1964 relative à la construction de l'Ecole Internationale des Nations Unies et à la constitution d'une dotation, le Gouvernement Congolais est prêt, eu égard à ses ressources actuelles en devises, à verser une quote part de U.S. $ 5.000.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler au Chef des Opérations Civiles de l'ONU au Congo les assurances de sa haute considération.

AU CHEF DES OPERATIONS CIVILES
DE L'ONU.
AU
C O N G O.-

Léopoldville, le 16 AVR 1964

REPUBLIQUE DU CONGO
DIRECTION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

AS/mtf

CIVOPS 469/64 16 March 1964

TO : Mr. B.F. Osorio-Tafall, Chief, Civilian Operations

FROM : Alexander Stathis, Statistician

SUBJECT : Auditing of the accounts of the Office des Cités Africaines

I submit herewith a copy of my report of 12 March 1964 on the auditing of the accounts of the 'Office des Cités Africaines' for your information; the original being submitted, in accordance with your instructions, to M. R. Gorgé, Principal Legal Adviser and Political Adviser.

RAPPORT SUR LA VERIFICATION DE LA
COMPTABILITE DE L'OFFICE DES CITES AFRICAINES

Ayant été désigné pour vérifier la comptabilité de l'Office des Cités Africaines "OCA", j'ai l'honneur de communiquer ce qui suit :

La vérification de la comptabilité de l'OCA, pour la période biennale 1962-1963, qui a commencé depuis le 7 décembre 1963, n'a pu être achevée jusqu'à ce jour, par suite non seulement du manque de bonne volonté de la part du Gestionnaire de l'OCA et de certains de ses collaborateurs, mais aussi de certaines actions de ceux-ci contre le vérificateur dans l'intention d'entraver et même de suspendre le contrôle de leur gestion. En effet, dans cette intention, ils ont eu recours à toutes sortes d'empêchements; mais je ne voudrais pas m'entretenir plus amplement de cette question personnelle, mon but principal étant de faire état d'anomalies déjà décelées qui nécessitent peut-être l'adoption de certaines mesures pour la sauvegarde de l'intérêt financier publique.

J'aurais bien voulu débuter mon rapport par une introduction sur la nature des activités de l'OCA et sur l'apport prévu au développement général de l'économie congolaise, ainsi que par un bref compte rendu de ces activités durant la période qui a précédé le contrôle. Malheureusement, notre demande des documents y relatifs, à savoir du statut de l'OCA et de ses rapports annuels, s'est heurtée au refus catégorique du Gestionnaire de l'OCA. Par conséquent, je me trouve obligé de procéder à l'exposition directe des vues que j'ai recueillies du contrôle, sans aucun préambule.

APPRECIATION GENERALE DE L'ORGANISATION
COMPTABLE DE L'OCA

En matière de comptabilité proprement dite, il faudrait tout d'abord signaler la tenue défectueuse des comptes de l'OCA ainsi que le retard qui existe à la remise au point de ses livres de comptabilité et surtout à la régularisation des écritures en suspens qui se rapportent à des tirages et des imputations au débit du Gestionnaire de l'OCA et de certains de ses collaborateurs.

A titre d'exemple, je mentionne le fait que le chapitre 5 du plan comptable de l'OCA, "Tiers débiteurs et créditeurs", comporte des rubriques générales sans sous-rubriques et fiches particulières pour chaque

.../2

débiteur et créancier. De cette manière, il est très difficile, sinon impossible, de contrôler le sort d'une facture, à savoir si elle reste en souffrance ou si elle a été acquittée, à moins qu'on ne connaisse la date de son acquittement. Il est à mentionner que les méthodes hors livres comptables en application sont extrêmement dangereuses et illégales et peuvent mener à des contestations.

Quant au retard à la mise à jour de la comptabilité de l'OCA qui, à bon droit, peut être considéré suspect, je signale plus particulièrement le cas de l'absence jusqu'à ce jour du bilan du 31 décembre 1962. C'est une irrégularité de base qui entrave le contrôle de la gestion financière de l'OCA, et qui empêche la confirmation de toute anomalie constatée. Malgré nos réclamations continuelles dès le premier jour du contrôle, ce bilan ne nous a pas été présenté jusqu'à ce jour, - les différentes justifications et les prétendues mesures du Gestionnaire de l'OCA s'étant avérées fallacieuses - ce qui entraîne une responsabilité très grave de l'administration de l'OCA qui, pour le moins, a fait preuve d'une négligence inadmissible.

D'autre part, par suite de la défectuosité du système comptable appliqué et en particulier de l'absence complète d'une méthode d'autocontrôle comptable, plusieurs omissions ont été constatées. Certaines de celles-ci peuvent être attribuées à l'inadvertance ou à la négligence de certains employés de l'OCA, qui se sont produites par suite du manque de l'autocontrôle précité, tandis que d'autres peuvent être dues à des raisons différentes.

A titre d'exemple, je mentionne le cas de l'émission de factures au débit du Gouvernement - pour des travaux exécutés en 1962 - datées du 31 décembre 1962, qui n'ont pas été expédiées (l'attache en fer ayant été rouillée avec la rouille empreinte sur l'original des factures) jusqu'au contrôle, les sommes y afférentes restant en souffrance, par suite de ces négligences. Il semble que l'attention du Gestionnaire de l'OCA est concentrée sur d'autres sujets.

D'autre part, par suite de la défectuosité en ce qui concerne le chapitre 5 du plan comptable de l'OCA et la nonchalance de son service à procéder à la facturation des travaux exécutés pour compte des dirigeants de l'OCA et d'autres dettes de ceux-ci envers l'OCA, des sommes très importantes redevables à l'OCA restaient jusqu'au contrôle ou restent toujours en souffrance. Il va sans dire qu'apparemment cette dernière nonchalance est de propos délibéré selon la volonté des intéressés. Nous reviendrons à ce sujet plus loin, lors de l'analyse détaillée des anomalies décelées jusqu'à ce jour.

En ce qui concerne la vérification de l'exercice 1963, il est à signaler que le retard existant dans la comptabilisation de cet exercice rend plus ou moins inefficace le contrôle de cette période, celui de la caisse étant insuffisant.

.../3

A propos, il convient de signaler que la responsabilité tant pour l'organisation défectueuse de la comptabilité de l'OCA que pour le retard de sa mise à jour, doit être imputable au Conseiller Comptable principal. Il semble que ce Conseiller, qui se caractérise par un esprit centralisateur, au lieu de limiter son activité au perfectionnement de l'organisation comptable de l'OCA ainsi qu'à guider et à introduire le personnel compétent Congolais aux secrets de la comptabilité, s'occupe à concentrer toutes les fonctions administratives y afférentes et à cumuler entre ses mains tout le travail délicat de régularisation comptable. De cette manière, vu l'impossibilité d'accomplir la totalité de ces fonctions, le résultat sera toujours: d'une part le retard continuel à la mise à jour de la comptabilité de l'OCA, et d'autre part le maintien de l'inéxpérience du personnel congolais. Néanmoins, il ne faudrait pas ignorer le fait que le vrai responsable de cet état des choses n'est que le Gestionnaire de l'OCA, qui tolère cette situation pour la simple raison que ce Conseiller semble être disposé à couvrir, au point de vue comptable, tout excès d'administration du Gestionnaire. D'ailleurs, ce dernier vient d'installer aux fonctions de Directeur de Comptabilité de l'OCA, ce Conseiller, contrairement aux dispositions du règlement de l'OCA, ces fonctions ne pouvant être remplies que par un fonctionnaire de nationalité congolaise.

Après cette brève appréciation générale de l'organisation comptable de l'OCA, venons-en maintenant à l'examen plus détaillé de la matière déjà vérifiée, en énumérant en même temps les anomalies constatées par rapport aux pièces justificatives contrôlées.

VERIFICATION DU COMPTE DE L'OCA AUPRES DE LA BANQUE BELGO-CONGOLAISE A BRUXELLES

Le mouvement du compte de l'OCA auprès de la Banque Belgo-Congolaise à Bruxelles, qui, vu l'importance que comporte pour le pays l'administration des devises disponibles, a fait l'objet d'un contrôle serré, présente l'image suivante (en milliers de FB):

Crédit du compte		Débit du compte	
Solde au 1er janvier 1962	912,6	Transferts en f/agents étr. OCA	4.108.-
Virements de la CEE	1.334,1	Divers paiemcompte agents etr.	122,2
Provisions approuvées pr transferts en f/agents étr. OCA	4.400.-	Fr.de transport agents étr. OCA	157,2
Remises de l'OCA par l'entremise du Conseil Monétaire	166.-	Virements f/M.Fr. Leurieux	816,6
Intérêts bancaires	3,2	Loyer bureau à Bruxelles	24.-
		Virem. f/M.B. Matekete	372,3
		" f/M. Ed. Alamazani	90.-
		" f/M. Djé Come	25.-
		" f/M. H. Noten	80.-
		" f/M. L. Kelkermans	245.-
		Paie. CEGEAC (achat voiture compte M.Matekete)	127,8
		Paie.Ets.Plasman (achat 2 voit.)	200.-
		Divers	20,6
			6.388,7
		Solde pr balance 31/12/63	427,2
TOTAL	6,815,9		6,815,9

.../4

L'examen de la première partie de ce compte par rapport aux documents y afférents mis à notre disposition démontre que ce compte est crédité par deux sources d'approvisionnement.

1. Par des virements de l'OCA, après autorisation du Conseil Monétaire pour la couverture de besoins bien déterminés;
2. Par le virement de 20% des travaux exécutés et facturés à la Communauté Economique Européenne, ce pourcentage en devises étant accordé pour la couverture de ses dépenses d'activité productive encourues en devises (rémunération du personnel étranger, etc.)

Par conséquent, l'utilisation de devises n'est permise par aucune de ces sources d'approvisionnement pour la couverture des besoins personnels des dirigeants de l'OCA.

Venons-en maintenant au résultat de l'examen de l'utilisation des devises disponibles à l'OCA en analysant chaque rubrique du débit de ce compte par rapport aux pièces justificatives contrôlées.

Les trois premières rubriques s'expliquent d'elles-mêmes sans commentaires supplémentaires. Néanmoins, il faudrait y ajouter que les frais de transport d'agents étrangers de l'OCA ne représentent pas la totalité de cette catégorie de dépenses, des sommes additionnelles en monnaie locale ayant été versées directement aux agents locaux des compagnies de transport après autorisation du Conseil Monétaire.

L'analyse de l'utilisation des virements en faveur de M. Francis Leuriaux, agent de l'OCA à Bruxelles, par rapport à ses décomptes, donne les résultats suivants (en milliers de Frs. B.) :

Versements au Gestionnaire M.B. Matekete	60.-	
Paiement frais hôtel " " "	16,9	
Frais transport sur place " " "	8,5	
Achat valise, malette, garn.bureau "	5,7	91,1
Paiement tickets enfants M. Ed. Alamazani	43.-	
" (Mme Lelen) compte " "	13,8	
" frais hôtel " "	0,7	57,5
Avance MM. L.Kelkermans (5), D. Visart (10)		15.-
Paiement compte OCA Mtre Lepaffe (sans reçu)		80.-
Achat pièces rechange et divers compte OCA		111,6
Paiement tickets et bagages agents OCA et familles (manque pièce justificative paiement SABENA frs. 9.865)		91,1
Paiement primes étudiants, fonctionnaires OCA		6.-
Frais engagement techniciens belges OCA		3,4
Poste-télégrammes-téléphone		48,7
Frais divers bureau OCA Bruxelles		66,6
Avance s/traitements 15/5/61 - 30/9/61 (?)		50.-
Allocations familiales 15/5/61 - 31/10/62		63.-
Frais médicaux		23.6
Indemnité kilométrique (double paiem. frs. 8512 inclus)		62.-
Reste en caisse ou à justifier		47,0
TOTAL		816,6

.../5

D'autre part, la somme de 80 mille FB versée à M. Henri Noten est justifiée comme suit, par rapport à son décompte: (en milliers de FB)

Frais de mission à Bruxelles du 13-29/12/62 de MM.H.Noten, Ant.Massa et L.Kelkermans, soit 17 jours à une somme forfaitaire de FC 18.000 à chacun	54.-
Frais de logement MM. H.Noten et Ant.Massa	6,2
Frais divers	9,8
Remise à M. Francis Leuriaux (à débiter son compte)	10.-
TOTAL	80.-

L'utilisation des virements en faveur de M. Léop. Kelkermans, technicien de l'OCA, par rapport à son décompte, donne les résultats suivants (en milliers de FB) :

Achat mobilier M.B. Matekete	60.-	
Remises compte M.B. Matekete	93,6	153,6
" " M. Yuma		2.8
" " M. Djé Come		7.-
Achat pièces rechange compte OCA		20.-
Location voiture, essence et frais de transport		15,9
Indemnité de mission (décembre 1963)		15.-
Frais médicaux (mai 1963)		15,7
A débiter son compte		15.-
TOTAL		245.-

M. Ed. Alamazani, Directeur de l'OCA, a donné le décompte suivant en ce qui concerne l'utilisation de la remise faite en sa faveur lors de sa mission à Bruxelles du 7 au 18 août 1963 (en milliers de FB):

Indemnité de mission, 12 jours à $40.- ou FB 1.990	23,9
Frais d'hôtel	15,2
Frais de déplacement (taxi)	2,7
Paiement compte M.B. Matekete (enfants)	26.-
Paiement compte M. Djé Come (épouse)	22,2
TOTAL	90.-

En ce qui concerne le versement à M. Djé Come, Directeur de l'OCA, de 25 mille Frs. B., aucun décompte ne nous a été présenté relativement à ses frais de mission à Bruxelles.

Enfin, suivant les décomptes présentés par M.B. Matekete, il faudrait en déduire de ses tirages en devises les montants suivants: (en milliers FB)

Versement à M.J. Maers, Architecte de l'OCA, frais de mission à Addis-Abéba (avril 1962)	13,8
Versement à M.M. Tapprogge, Architecte de l'OCA, frais de mission à Paris (août-sept. 1962)	16,8
Paiement de ses frais de transport Bruxelles-Allemagne	5,4
TOTAL	36.-

.../6

En récapitulant les tirages de l'OCA sur son compte auprès de la Banque Belgo-Congolaise à Bruxelles, après reclassification des virements y relatifs, suivant les décomptes présentés par les mandataires de ces tirages, nous arrivons aux chiffres suivants (en milliers de Frs. B.) :

Transferts en faveur agents étrangers de l'OCA	4.108.-
Divers paiements compte agents étrangers de l'OCA	423,5
Frais de transport agents étrangers de l'OCA et familles	253,7
Frais de mission agents étrangers de l'OCA	131,5
Frais de poste-télégrammes-téléphone bureau OCA Bruxelles	48,7
Frais divers bureau OCA Bruxelles	94.-
Divers achats compte OCA Léopoldville (2 voitures incluses)	331,6
Virements et tirages compte M.B.Matekete, Gestionnaire	734,8
" " " " M. Ed.Alamazani, Directeur	99,2
" " " " M. Djé Come, Directeur	54,2
Versements compte M. Tuma, Directeur	2,8
Versement Mtre Lepaffe, Bruxelles (sans pièce justificative)	80.-
Divers	26,5
TOTAL	6.388,7

En vue de rendre explicites les classifications enregistrées, nous donnons ci-après quelques éclaircissements.

a. Sous la rubrique "divers paiements compte agents étrangers OCA" ont été inclus: les versements effectués par M. Francis Leuriaux à MM. Kelkermans et Visart et par M. H.Noten à M. Francis Leuriaux, les frais médicaux et le tirage direct de M. Kelkermans, les virements en faveur de M. Francis Leuriaux pour ses traitements, allocations familiales, frais médicaux et indemnité kilométrique (frais de déplacement) ainsi que le solde de sa caisse à justifier.

b. Sous la rubrique "frais de transport agents étrangers OCA", sont inclus aussi les frais de transport de bagages d'agents OCA non accompagnés.

c. Sous la rubrique "frais de mission agents étrangers OCA", sont inclus tous les frais supplémentaires accordés à des agents étrangers de l'OCA indépendamment de leur octroi justifié ou non, comme p.e. les frais de logement et frais divers accordés à MM. H. Noten et A. Massa en plus de leur indemnité de mission, déjà supérieure à l'indemnité réglementaire accordée aux fonctionnaires congolais en mission à l'étranger.

d. Les "frais de poste-télégrammes-téléphone" du Bureau de l'OCA à Bruxelles ont été séparés des autres frais de fonctionnement de ce bureau par suite de leur montant exorbitant.

e. Sous la rubrique "virements et tirages compte M.B. Matekete, Gestionnaire de l'OCA", a été incluse aussi la valeur de la voiture "Ford-Comet" achetée par l'OCA des Ets. CEGRAC à Bruxelles pour compte personnel de M.B. Matekete, la valeur de cette voiture s'élevant à FB 127.800.

.../7

MISSIONS A L'ETRANGER DE M. BONIFACE MATEKETE, GESTIONNAIRE, ET UTILISATION DES DISPONIBILITES DE L'OCA EN DEVISES POUR LA COUVERTURE DE SES BESOINS PERSONNELS

De ce qui précède, il résulte que M.B. Matekete a tiré du compte de l'OCA auprès de la Banque Belgo-Congolaise à Bruxelles, la somme de FB 734.800 sur un total de tirages de l'OCA de 6.338.700 FB, soit 11,5% du total.

Voyons maintenant comment ces tirages ont été justifiés:

D'après les décomptes signés par M.B. Matekete, durant la période biennale 1962-63, celui-ci a participé, en sa qualité de chef de mission, aux missions suivantes:

1. Mission à Bruxelles, engagement 5 techniciens, 19/1-21/2/62, soit 34 jours.

2. Mission à Addis-Abéba, Congrès sur l'habitat, 6-28/4/62, soit 23 jours

3. Mission à Paris, Congrès Mondial pr l'habitat, 24/8-11/9/62, soit 19 jours.

4. Mission à Bruxelles, dossier Contentieux, 22/5-2/6/63, soit 11 jours

5. Mission à Bruxelles, dossier Contentieux, 21/7-17/8/63, soit 28 jours

6. Mission en Allemagne avec séjour à Bruxelles 3/8-17/8/63, soit 15 jours.

Les indemnités qu'il a justifiées sont les suivantes:

a)	1ère mission à Bruxelles $45 p/jour, soit FB 2250 x 34 + FB 23.500 =	100.000
b)	2ème mission à Addis Abéba, $30 p/jour, soit FB 1.500 x 23 + FB 1.700 =	36.200
c)	3ème mission à Paris, $35 p/jour, soit FB 1.750 x 19 =	33.250
d)	4ème mission à Bruxelles, $35 p/jour, soit FB 1.750 x 11 + FB 750 =	20.000
e)	5ème mission à Bruxelles, $35 p/jour, soit FB 1.750 x 28 + FB 1.000 =	50.000
f)	6ème mission en Allemagne, $55 p/jour, soit FB 2.750 x 15 + FB 8.427 =	49.677
	FB TOTAL	289.127

Il est à remarquer que les dates des deux dernières missions coincident. Il ne s'agit donc en réalité que d'une seule mission.

En outre, durant son séjour à Bruxelles au début de l'année 1962, il se fait payer par l'agent de l'OCA à Bruxelles, M. Francis Leuriaux, ses frais d'hôtel de 7.018 FB., ses frais de transport sur place de 8.512 FB et le coût d'une valise et d'une malette pour son usage personnel, soit

.../8

1.524 FB. De plus, en 1963, il se fait payer par le même agent de l'OCA, ses frais d'hôtel de 9.890 FB et le coût des garnitures de bureau et d'une valise achetées pour son propre usage, soit 4.158 FB.

Passons au barème réglementaire accordé par la Loi Congolaise aux agents en mission.

D'après l'arrêté ministériel 91/1148/25 sept. 1961, l'indemnité accordée aux agents congolais chargés de mission de 1ère classe était fixée à 300 frs. par jour pour la Belgique et les pays d'Afrique. Cet arrêté a été modifié par l'amendement 91/353/5 mars 1962, et l'indemnité de mission étant portée à $12 par jour, quelle que soit la catégorie des agents en mission, tant pour l'Europe que pour l'Afrique. Enfin, par l'arrêté du 5 janvier 1963, l'indemnité de mission a été portée à $20 par jour (quelle que soit la catégorie des agents chargés de mission) et une indemnité additionnelle, dite de représentation, de $15 par jour a été accordée aux chefs de mission. Par conséquent, les indemnités de mission auxquelles M.B. Matekete a droit sont les suivantes:

a)	Pour la 1ère mission	à Bruxelles,	34 jours	x 300 frs B	=	FB 10.200.-
b)	" " 2ème "	à Addis-Abéba	23 jours	x 600 FB	=	13.800
c)	" " 3ème "	à Paris	19 "	x 600 FB	=	11.400
d)	" " 4ème "	à Bruxelles	11 "	x 1.750	=	19.250
e)	" les 5ème et 6ème missions	à Bruxelles et en Allemagne	28 jours	x 1.750	=	49.000
				soit au total		FB 103.650

En déduisant ce montant total de la somme totale des tirages en devises de M. Matekete, (moins virements de FB 6.000 en faveur des enfants de M. Matekete, après autorisation du Conseil Monétaire) nous arrivons à la constatation de la première anomalie commise par M.B. Matekete, qui consiste en l'utilisation de la somme de 625.100 FB pourla couverture de ses besoins personnels, tirés sur les disponibilités de l'OCA en devises destinées à couvrir les besoins d'activité productive de cet organisme. Il est à mentionner que cette anomalie est bien grave étant donné la pénurie en devises dont l'économie congolaise souffre.

Durant le contrôle, nous avons demandé à M.B. Matekete de nous présenter les autorisations ministérielles pour ses missions à l'étranger. En réponse, M.B. Matekete nous a présenté une seule autorisation signée par le Ministre des Affaires Sociales en date du 20 mai 1963, par laquelle M.B. Matekete avait la latitude de se rendre à Bruxelles pour le recrutement de techniciens du 22/5 au 2/6/63. Par la même "proposition de mission officielle à l'étranger", le Ministre des Affaires Sociales autorise le Gestionnaire de l'OCA à retirer une indemnité totale de mission de 45 dollars par jour qui surpasse la limite de l'indemnité pour les chefs de mission à 35 dollars, fixée par l'arrêté 91/353/5 mars du Ministre de la Fonction Publique. Il est étonnant que M. le Ministre des Affaires Sociales (ex-fonctionnaire supérieur de l'OCA) accorde à son subordonné une indemnité supérieure à celle à laquelle lui-même aurait droit s'il dirigeait la même mission.

.../9

Après son retour de la première mission en Belgique, il retire en outre de la caisse de l'OCA 50.000 F.C. pour frais de mission en Belgique (45.000 FC le 28/2/62 et5.000 FC le 16 mars 1962) en justifiant 22 jours de mission, tandis qu'à son décompte pour son tirage en devises en Belgique (pour la même mission) il justifie 34 jours. Ce dernier fait porte à se méfier des déclarations de créance de M.B. Matekete, même pour le nombre de jours de ses missions. Un contrôle incontestable est donc requis à ce sujet sur la base des visas qui figurent à son passeport. D'après lui, son passeport se trouve déposé auprès du Service compétent de la Sécurité congolaise, d'où il faudrait le retirer pour cette vérification. En ce qui concerne le double tirage en FB et en FC pour ses frais de mission à Bruxelles, il s'agit d'un vrai détournement.

Le 20 avril 1962, après son retour d'Addis-Abéba, M. Matekete reçoit de la caisse de l'OCA la somme de 28.400 FC, contrevaleur de $142 (au cours du marché libre de 200 FC par dollar), pour frais supplémentaires de sa mission. Il est étonnant qu'il oublie ce fait et dans sa note de créance pour son indemnité de mission, il marque comme jour de retour d'Addis-Abéba le 28 avril 1962 (comparer avec les dates mentionnées ci-haut pour ses missions).

Le 19 septembre 1962, après son retour de mission, il retire aussi de la caisse de l'OCA 8.400 FC pour indemnité de mission à Paris (26/8-16/9/62), soit 19 jours à raison de 400 FC par jour.

En ce qui concerne la voiture achetée par l'OCA pour compte de M. Matekete, il convient de mentionner ce qui suit :

En janvier 1962, M.B. Matekete, dès son arrivée à Bruxelles, procède à l'achat pour son propre compte d'une superbe voiture Ford Comet au prix de 127.800 FC, en utilisant les disponibilités en devises de l'OCA auprès de la Banque Belgo-Congolaise. D'après les pièces justificatives vérifiées, la valeur de cette voiture n'a jamais été facturée à M. Matekete. La facture No. 49/5/63 que M.H. Noten nous a présentée à ce sujet, (d'après une note manuscrite de lui-même trouvée dans le dossier) représente la contrevaleur d'achats divers en change libre de M. Kelkermans pour compte de M. Matekete, la valeur du mobilier acheté par M. Kelkermans pour compte de M. Matekete (FB 60.000) et les virements de FB 12.200 en faveur des enfants de M. Matekete.

En février 1963, il décide de vendre à l'OCA sa vieille voiture Vauxhall au prix de 160.000 frs. Il encaisse au comptant 70.000 FC (peut-être le prix réel de la voiture), et il laisse le solde de 90.000 FC à être porté à son crédit.

Entretemps, en décembre 1962, il envoie à Bruxelles le technicien M. Leop. Kelkermans, pour l'achat de 3 voitures d'occasion pour compte de l'OCA avec des devises achetées au marché libre, malgré que l'OCA disposait et dispose encore d'assez de disponibilités en devises pour couvrir le prix de ces trois voitures. Cette question fait l'objet d'une plainte séparée de M. le Ministre des Finances.

.../10

En clôturant ce chapitre, nous notons qu'il reste à facturer au débit de M. Matekete, (compte 529) la contrevaleur de FB 552.900 au cours actuel de 3,60 FC par FB, soit 1,990.400 FC plus les indemnités en FC reçues en double, soit 87,800 FC; au total 2.078.200 francs congolais, sous la réserve que le nombre des jours de mission signalé par M. Matekete est exact.

VERIFICATION DE LA DIRECTION DES CONSTRUCTIONS DE L'OCA

Le contrôle a été limité à la vérification des comptes relatifs à l'année 1962, l'exercice de l'année 1963 n'étant pas encore comptabilisé.

De ce contrôle, nous avons constaté que

1. La valeur de la construction (maison) effectuée d'ordre et pour compte de M. Jacques Massa, ex-fonctionnaire supérieur de l'OCA et actuellement Ministre des Affaires Sociales, n'était pas facturée. Nous avons demandé l'enregistrement de cette dette, qui date de juin 1962, sur sa fiche tenue au service du Personnel.

2. La valeur de la construction du bassin de natation aménagé d'ordre et pour compte de M. Matekete à son domicile personnel, facturée en novembre 1962 pour la somme de FC 271.480.- a été finalement facturée le 31 décembre 1963 (c'est à dire après le commencement du contrôle) pour la somme de FC 1.286.928, l'écriture précédente ayant été annulée.

3. La construction de la maison de M. Nimy Patrice a été originalement facturée en novembre 1962 pour la somme de FC 728.750 et finalement pour la somme de FC 2.219.392 (en décembre 1962) sans annulation du montant précédent qui ne figure pas à sa fiche personnelle.

4. La direction de Stanleyville procède en 1962 à la construction d'un Cinéma-Bar, d'ordre et pour compte de M. Ed. Alamazani (compte no. 253.126). Jusqu'en novembre 1962, la valeur de cette construction s'élève à FC 345.242. Aucun montant relatif à cette construction n'est passé au débit du compte de M. Alamazani. Le 13 décembre 1963, c'est à dire après le commencement du contrôle, M. Alamazani procède au paiement à l'OCA d'un loyer de six mois (juin - novembre 1963) de 12.000 FC pour la location de cet établissement (voir quittance no. 11481). Il est à noter que suivant le statut du personnel de l'OCA, chapitre III, article 10, l'exploitation d'un restaurant ou d'un bar est strictement interdite et est considérée incompatible avec les fonctions des agents de l'OCA.

PRIMES ET INDEMNITES SPECIALES ACQUISES PAR
M.B. MATEKETE EN SES QUALITES DE GESTIONNAIRE ET
DE PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION
DE L'OCA

D'après les documents mis à notre disposition, M. B. Matekete a droit aux indemnités spéciales suivantes:

.../11